

l'Anticapitaliste

n°423 | 29 mars 2018 — 1,20€

l'hebdomadaire du NPA ~ www.NPA2009.org



MÊME MACRON MÊME COMBAT

Dossier

**30 MARS, JOURNÉE DE
LA TERRE EN PALESTINE**

Pages 6 et 7

ÉDITO

Sans-papiers régularisés:
seule la lutte paye! Page 2

PREMIER PLAN

Montpellier: après la violente
agression de nervis à la fac de
droit, la mobilisation continue
Page 2



ACTU POLITIQUE

MigrantEs. 7 avril: journée
nationale pour le retrait du projet
de loi Macron-Collomb! Page 4

LIBRE EXPRESSION

Entretien avec Gaël Quirante
à propos de son licenciement
Page 12



édito

Par ALAIN POJOLAT

Sans-papiers régularisés : seule la lutte paye !

Une nouvelle fois, la détermination et l'unité des salariéEs sans-papiers ont eu raison de l'acharnement des chambres patronales, des préfectures, et du gouvernement. Les 160 travailleurEs franciliens partis en grève reconductible, avec piquets de grève, le 12 février dernier, ont obtenu de leurs employeurs la délivrance du sacro-saint CERFA, indispensable à toute demande de régularisation. Il leur a également été notifié, par les préfectures, une assurance écrite de l'issue favorable à leurs demandes de régularisation. En moins de six semaines, ce qui était prétendument impossible est devenu réalité ! Une formidable leçon de combativité est donnée à tous ceux et toutes celles qui s'apprentent à ne discuter que d'amendements au projet de loi « asile et immigration » qui doit être présenté au Parlement en avril, sans en exiger le retrait pur et simple.

Certes, cette victoire ne règlera pas la situation administrative des dizaines de milliers d'autres sans-papiers qui, partout sur le territoire, sont surexploités et maltraités par des patrons qui profitent sans vergogne de la situation. Certes, le chemin est encore long pour que le mouvement social arrive à imposer la régularisation de tous les sans-papiers. Mais cette lutte, comme les nombreuses qui l'ont précédée tracent une voie : celle de la résistance et du combat pour de nouveaux droits. ParticipantEs actifs de leur lutte, organisés dans leurs syndicats (principalement à la CGT), décidant en AG quotidiennes de la suite du mouvement, et se coordonnant entre toutes les boîtes en lutte, les grévistes sans-papiers nous délivrent un message : ensemble, c'est possible. Ensemble nous pouvons battre ce gouvernement arrogant qui mise sur l'éparpillement des mobilisations, l'enlèvement des conflits, et les règlements au « cas par cas ». Dans la mobilisation qui se construit contre la loi « asile-immigration », les collectifs de sans-papiers sont un élément clef d'unification de la lutte. Présents dans toutes les manifestations, ils explosent les catégories dans lesquelles le pouvoir voudrait les voir rentrer : migrantE, demandeurE d'asile, réfugiéE économique... Ils savent par expérience que les demandeurEs d'asiles ou réfugiéEs économiques d'aujourd'hui sont les sans-papiers de demain.

À leur côté, nous serons de nouveau dans la rue le 7 avril, pour le dire et le répéter : On vit ici, on bosse ici, on reste ici ! Régularisation de tous les sans-papiers ! Macron, ta loi on n'en veut pas ! Abrogation de toutes les lois racistes !

BIEN DIT

« Le problème de Nicolas Sarkozy, ce n'est pas Mediapart, c'est la justice. [...] Comment essaye-t-il de s'en sortir ? En prenant un journal indépendant comme bouc émissaire, et en devenant le premier diffuseur de fake news »

EDWY PLENEL, BFM-TV, 22 mars 2018.

À la Une

CheminotEs, étudiantEs, salariéEs du privé et du public : même Macron, même combat

Comme prévu, la situation sociale s'est accélérée dans la foulée de la grève du 22 mars. Mais les impulsions syndicales restent bien trop faibles pour construire le niveau d'affrontement nécessaire contre ce gouvernement et le patronat.

La lutte des classes en France est bien vivante et la classe dominante ne reste pas inactive face aux mobilisations sociales. Même s'il n'y a pas de rapport direct, c'est bien le 22 mars que le ministère du Travail a choisi pour autoriser le licenciement de notre camarade postier Gaël Quirante. Ce même jour, à Montpellier, des hommes cagoulés, en particulier des professeurs de droit, avec au minimum la complicité du doyen de la faculté Philippe Pétel, ont attaqué les étudiantEs mobilisés, à coups de barres en bois et de tasers. Ces violences font suite à l'attaque policière à l'université de Bordeaux le 6 mars et ont précédé de nouvelles agressions de l'extrême droite contre les étudiantEs mobilisés à Lille lundi 27 mars ou contre le lycée autogéré à Paris.

Bien que Macron soit moins loquace à ce propos qu'un Sarkozy ou un Valls, l'utilisation de la violence fasciste, policière et de la répression anti-syndicale fait donc officiellement partie de l'arsenal disponible pour faire reculer le monde du travail et la jeunesse.

Mobilisation à la base...

Ces violences ont provoqué une réaction dans plusieurs universités, qui ont retrouvé des effectifs conséquents en assemblée générale, avec 800 participantEs à Paris 1, 2000 à Toulouse Le Mirail et 2500 à Montpellier, et des motions de soutien dans de nombreux établissements.

La question clé demeure la construction d'une mobilisation de masse contre ce gouvernement, qui fasse le lien entre la défense des services publics (les postes, les privatisations...) et les statuts des travailleurEs (fonctionnaires, cheminotEs, salariéEs du privé attaqués par la mise en œuvre de la loi travail...). La défense du bac

et la lutte contre la sélection dans les universités doivent être comprises de ce point de vue : la défense de l'accès aux diplômes, comme garanties collectives pour les futurs salariéEs que sont les étudiantEs.

Les mobilisations restent trop faibles, mais elles existent : dans les hôpitaux, avec plusieurs dizaines de sites où il existe des conflits ; à Air France où les grèves des 22 février et 23 mars sur les salaires seront suivies d'une grève le 30 mars et les 3 et 7 avril ; à la SNCF bien sûr, avec la grève dite « loto » à partir du 3 avril. La situation dans l'éducation est dramatique avec les pénuries de postes, renforcées par le dédoublement des classes de CP et CE1, et une réforme de l'éducation qui vise à décupler le recrutement de précaires.

... et freinages syndicaux

Et pourtant, l'intersyndicale n'a réussi à se mettre d'accord que sur une journée de grève interprofessionnelle aussi lointaine que le 19 avril, lorsque

deux zones, notamment Paris, sont en vacances. Et pourtant, l'intersyndicale fonction publique n'appelle à rien d'ici là alors que l'attaque de CAP 22 met en péril l'existence même de la fonction publique...

Heureusement, il y a également de bonnes nouvelles : à Air France, mais aussi dans les finances publiques à Paris avec une grève le 3 avril, et dans la collecte et le traitement des déchets où la CGT appelle à la grève reconductible à partir de cette date. Du côté des cheminotEs, la colère est énorme, comme l'ont révélé la réussite de la grève et de la manifestation du 22 mars, pourtant appelée seulement par Sud Rail, et l'ampleur des AG dans les gares. La victoire des travailleurEs sans-papiers d'Île-de-France est quant à elle le signe qu'il est possible de faire reculer ce gouvernement.

Faire de la politique pour gagner

La modalité d'organisation de la grève à la SNCF, de deux jours sur

cinq, fait grincer des dents, car elle est en-deçà de la nécessité d'une grève reconductible. De même, la date du 19 avril est bien lointaine... d'autant que FO refuse d'y participer. Mais ces coups de frein ne sont pas réellement nouveaux, et pour les révolutionnaires, la question est de savoir ce qu'ils et elles peuvent faire pour modifier le rapport de forces en faveur du monde du travail.

C'est ce que nous avons fait en interpellant les autres courants de gauche pour une campagne unitaire d'opposition au gouvernement et de soutien à la grève. Il nous reste à décliner cette campagne sur le plan local, pour mettre en mouvement les classes populaires. C'est ce que nous faisons également en défendant bien sûr la grève reconductible et des manifestations de masse, unitaires et unifiant les différents secteurs, mais surtout en convaincant autour de nous de la nécessité d'un « touTEs ensemble ». Cette nécessité repose sur la similitude des attaques dans les différents secteurs, sur la possibilité de gagner davantage quand on se bat au même moment, et sur la nécessité de construire une opposition politique contre Macron, c'est-à-dire une intervention politique du prolétariat sur la scène nationale, sa constitution en classe active.

Un élément clé dans cette équation sera l'action du secteur privé. À partir des négociations annuelles obligatoires, à partir de la mobilisation contre les licenciements, des possibilités existent. C'est pourquoi la lutte à Ford (voir page 8), animée notamment par notre camarade Philippe Poutou, revêt une grande importance dans la situation : elle peut contribuer à poser la question de l'entrée dans la bataille de millions de travailleurEs.

Antoine Larrache



MONTPELLIER

Après la violente agression de nervis à la fac de droit, la mobilisation continue

Retour sur les récents « événements » à Montpellier.

Jeudi 22 mars, après la manifestation réussie de soutien aux cheminotEs et à la fonction publique (au moins 8000 personnes dans la rue avec en tête un important cortège de la jeunesse) une AG se tenait à la fac de droit à l'appel de l'interprofessionnelle de l'éducation notamment. Plus de 700 personnes se sont pressées dans un amphithéâtre de la fac de droit, étudiantEs, lycéenEs, personnels de l'éducation... Après discussion, l'AG



a voté l'occupation de l'amphi et la tenue sur place le lendemain d'une nouvelle AG.

Commando fasciste

Le doyen a alors indiqué qu'à partir de 20h30 il ferait appel à la police... sans suite.

Alors que dans l'amphi, tout se passait calmement, dans le hall le doyen, entouré de quelques étudiantEs et profs, s'énervait contre les occupantEs. Toutes les portes et issues étaient fermées par l'administration, et seule la porte d'entrée principale était tenue par les grévistes.

C'est juste après minuit que le doyen a fait une brève apparition, avec quelques étudiantEs, par une porte de l'amphi, comptant les présents dans l'amphi. Immédiatement après quatre hommes cagoulés munis de barres de bois, de gants de frappe, sont entrés dans l'amphi, agressant avec



L'affaire Langlois : les prémisses de mai 68

L'affaire de la Cinémathèque française, connue plus tard comme « l'affaire Langlois » sera reconnue comme un des déclencheurs des événements de mai. André Malraux, ministre des Affaires culturelles, est plutôt populaire : il est notamment celui à qui l'on doit les maisons de la culture. La Cinémathèque française est étroitement liée à Henri Langlois, son fondateur. Malraux, qui a mis des moyens financiers conséquents à la disposition de Langlois, décide de lui enlever la direction administrative de la Cinémathèque lui reprochant de négliger gestion et comptabilité. En réalité, le prestige international excitait les convoitises de l'État et Michel Debré, ministre des Finances, supportait mal que la Cinémathèque échappe à son contrôle.

À l'issue du conseil d'administration du 9 février, Langlois est remplacé par Pierre Barbin, déjà directeur des festivals de Tours et d'Annecy. Bardin pense pouvoir remplacer Langlois sans problème. Langlois avait anticipé et exigé la présence de François Truffaut le 9 février. La réunion terminée, Truffaut, Godard et Rivette entre autres créent le « Comité de défense de la Cinémathèque française », dont Truffaut sera trésorier. Malraux n'avait pas évalué le raz-de-marée qu'allait provoquer le limogeage de Langlois, en France comme à l'étranger. L'opposition s'agite. La presse s'en mêle. *Le Monde* publie une pétition signée par quarante cinéastes français. Langlois, depuis son domicile, trouve le moyen de contrer le gouvernement : le retrait des films par leurs déposants.

Les cinéastes et producteurs refusent que leurs films, dont les copies étaient prêtées à la Cinémathèque, soient diffusés, et menacent de retirer leurs dépôts.

Le 12 février, les partisans de Langlois font barrage sans violence à l'entrée du public dans la salle de la rue d'Ulm. Le 14 février, c'est la « journée des matraques » : 3 000 personnes se dirigent vers la salle de Chaillot, la police bloque, les flics chargent les manifestantEs qui ont essayé de contourner. Truffaut, Tavernier et Godard sont blessés. Le lendemain, l'AFP prétend que les manifestantEs étaient « badigeonnés de mercurochrome ».

Le 15, une conférence de presse du Comité de défense de la Cinémathèque est organisée : à la tribune, Rouch, Godard et Rivette encadrent Jean Renoir (président d'honneur du comité). Dans la salle, Nicholas Ray, Marcel Camé, Simone Signoret, Michel Piccoli et Jacques Prévert. Les arguments anti-Langlois de Malraux et du CNC sont pulvérisés. Ray affirme : « Le travail de la Cinémathèque fran-

çaise a été peut-être l'effort individuel le plus important jamais accompli dans l'histoire du cinéma ».

Malraux comprend qu'il est temps de négocier. Il accepte la convocation d'une assemblée générale extraordinaire pour le 22 avril.

Une seconde manifestation est organisée le 18 mars, devant le siège de la Cinémathèque, Jean Marais en tête brandissant un portrait de Langlois. Les bureaux seront envahis par des étudiantEs. Parmi eux, Daniel Cohn-Bendit.

Le 22 avril, l'assemblée générale décide que la Cinémathèque s'affranchit de la tutelle de l'État, qui coupe ses subventions mais liquide les dettes. Henri Langlois retrouve ses fonctions.

Le 2 mai, Langlois rouvre la salle de la rue d'Ulm. Langlois et Truffaut ont donc gagné. Malraux n'avait pas prévu qu'il allait se heurter à la colère d'une corporation d'habitude calme, et souffler sur les braises des courants antiautoritaires qui commençaient à apparaître. **Sylvie Tridon**

Le chiffre

1 097

C'est, selon le SNUipp-FSU, le nombre de fermetures de classes prévues dans les écoles situées en zone rurale, sur la base de données collectées dans 90 départements. Avec seulement 289 ouvertures, on parle donc d'une perte nette de 808 classes. La destruction du service public d'éducation se poursuit, suscitant, fort heureusement, de nombreuses mobilisations locales.



Agenda

Jeu 29 mars, « Combattre la réforme des universités », Clermont-Ferrand.

Avec un responsable du NPA-Jeunes, à 18 h, Centre Jean-Richepin (salle 5), 21, rue Jean-Richepin. Organisé par le NPA.

Vendredi 30 mars, « Pour la liberté des prisonniers politiques catalans », Paris 16^e.

À 18 h 30, rassemblement devant l'ambassade d'Espagne, 22, avenue Marceau, métro Alma-Marceau. À l'appel du Comité de défense de la République catalane (Paris) et du collectif de solidarité avec le peuple catalan.

Vendredi 30 mars, « Mai 68, nous continuons le combat », avec Alain Krivine, Saint-Malo (35).

À 20 h, mairie annexe de Paramé. Organisé par le NPA.

Samedi 31 mars, manifestation unitaire contre les expulsions et le projet de loi logement, Paris.

À 15 h, place du Palais-Royal, métro Palais-Royal-Musée-du-Louvre.

À SUIVRE SUR
www.npa2009.org

NO COMMENT

« Nous avons besoin de renseignement, notamment dans les quartiers populaires. »

MANUEL VALLS, France Culture, 26 mars 2018.

KANAKY

Pour le droit à l'indépendance, sans condition !

À u cours de ce meeting la représentante de l'USTKE, Mina Kherfi a souligné que « l'ensemble des dispositifs mis en place depuis 1989 a permis de réduire fortement les inégalités jusqu'en 2009, mais depuis celles-ci stagnent, voire même augmentent » et elle a notamment cité les chiffres suivants : un taux de chômage de 26% chez les Kanak contre 7% chez les non-Kanak ; seulement 6% de diplômés de l'enseignement supérieur chez les Kanak ; 85% des chefs d'entreprise et 75% des cadres supérieurs sont des métropolitains, mais 75% des ouvriers sont kanak. Elle a aussi pointé « les inégalités persistantes dans le système éducatif et sur le marché du travail, l'accès au logement... » Enfin, elle a mis l'accent, comme les intervenants de la délégation des jeunes du FNLSK et du MJKF, sur « un malaise profond de la jeunesse, qui se traduit par une marginalisation galopante (90% de la population calédonienne est d'origine kanak, des faits principalement dus à l'alcool), un taux de suicide inquiétant, l'échec scolaire, le chômage, les jeunes sont écartelés entre les valeurs coutumières et le monde occidental et

Le mercredi 21 mars se tenait à Paris un meeting de solidarité avec la lutte du peuple kanak organisé par le Mouvement des jeunes kanak en France (MJKF), l'Union syndicale des travailleurs kanak et des exploités (USTKE), le collectif Solidarité Kanaky et l'Association information et soutien aux droits du peuple kanak (AISDPK), en présence de Daniel Goa, porte-parole du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS).



© I. LEBUC

peinent à trouver leur place dans une société dominée par les Européens et l'argent ».

Responsabilité des anticolonialistes en France

Mehdi Lallaoui, pour l'AISDPK, a rappelé les crimes de la colonisation (de la répression de l'insurrection du chef Ataï en 1878 aux Kanak exhibés lors de l'exposition coloniale de 1931...), la « politique de peuplement de l'État français qui a rendu

le peuple premier en minorité dans son propre pays », et enfin le combat pour l'indépendance mené depuis les années 1980.

Daniel Goa est revenu sur ce combat, qui a conduit aux accords Maignon-Oudinot puis à l'accord de Nouméa qui prévoit enfin la possibilité pour le peuple kanak de s'exprimer sur son propre sort, par un référendum qui se tiendra le 4 novembre 2018, sur l'accession à la pleine souveraineté de la Kanaky-Nouvelle-Calédonie. La veille, l'Assemblée nationale avait adopté un texte préparé par un accord politique au sein du Comité des signataires des accords de décolonisation (représentants des partis indépendantistes, non indépendantistes et de l'État français) organisant ce référendum, qui acte l'inscription d'office sur la liste électorale générale qui compte 158 000 personnes, d'environ 10 900 personnes, dont

7 000 Kanak, pas encore inscrites. C'est la première étape pour accéder à la liste spéciale pour le référendum. Un point, et pas des moindres, reste à résoudre par Comité des signataires : celui de la question posée lors du référendum. En conformité avec l'accord de Nouméa, elle ne peut être que celle de la pleine souveraineté... Mais la vigilance est de mise car on se souvient que Manuel Valls, président de la mission d'information parlementaire sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie, s'est prononcé contre l'indépendance ! Comme l'a réaffirmé le représentant de l'AISDPK, « la responsabilité des anticolonialistes en France est énorme. Notre tâche sera de nous regrouper et de créer partout dans le pays, comme nous l'avons fait dans les années 1980, des comités de soutien à la lutte du peuple kanak ». **Christine Poupin**

une violence inouïe les occupantEs, s'acharnant sur eux.

Ce commando fasciste, comptant au total une dizaine de personnes, avec parmi elles selon plusieurs témoignages des enseignants de la fac de droit, a poursuivi les étudiantEs qui essayaient de sortir, continuant à les tabasser sauvagement et utilisant même un taser.

Quatre étudiantEs ont été sérieusement blessés, dont un de nos camarades du NPA, et une quinzaine plus légèrement.

Le commando a quant à lui été tranquillement exfiltré par une issue de secours avec la complicité de la police.

La riposte s'organise

Dès le lendemain, avec la circulation sur les réseaux sociaux de la vidéo sur cette agression, un rassemblement de plus de 1 000 étudiantEs et personnels se tenait devant la fac de droit et se

dirigeait vers la préfecture aux cris de « Petel [le doyen de la fac] démission » et « Pas de fachos dans nos fach ». Une délégation a été longuement reçue par le préfet et la rectrice.

Des communiqués ont été publiés, par l'intersyndicale de l'enseignement supérieur, par Solidaires 34, dont le responsable était sur place ce soir-là, par des organisations politiques... La ministre Frédérique Vidal s'est fendue d'un communiqué et a diligenté une enquête de l'inspection générale de l'administration de l'éducation et de la recherche.

Le parquet a ouvert une enquête pour « des faits de violences en réunion et avec arme ».

Dans la foulée, le doyen Petel présentait sa démission. Il faut dire que les propos tenus devant les caméras n'avaient fait qu'aggraver son cas : solidarité avec les agresseurs, fierté quant à l'intervention.

La lutte continue

Ce lundi la fac de droit était fermée administrativement. Plus de cent personnes étaient présentes pour affirmer « Je suis Petel »... Solidement encadrées par les groupuscules d'extrême droite Génération identitaire et la Ligue du Midi, elles ont fait face à plusieurs dizaines d'étudiantEs du Comité de mobilisation de droit et sciences politiques, qui réclament que toute la lumière soit faite. Même celles et ceux qui ne sont pas forcément en grève estiment que c'est impossible que les cours puissent reprendre dans cette fac avec des profs et/ou chargés de TD impliqués dans cette agression.

L'enquête judiciaire débute, des plaintes ont été déposées. Les agresseurs et leurs complices doivent être démasqués et condamnés. Mais les grévistes ne vont pas se laisser enfermer dans la confrontation

avec les milices fascistes. Les images ont fait le tour des médias, mais elles ne doivent pas faire oublier ce qui se joue : à Montpellier ce sont des fascistes qui s'opposent violemment au mouvement, à Bordeaux ou Strasbourg ce sont les forces de police qui délogent les grévistes.

Le mouvement contre l'installation de la sélection s'enracine à Montpellier, la commission de mobilisation de la fac de lettres toujours bloquée réunit régulièrement plus de 80 personnes et travaille en commissions, la jonction avec les autres sites universitaires et les lycées est établie, celle avec les autres luttes est au menu, notamment autour du 3 avril avec le début de la grève des cheminots. AG et manif sont prévues dans la semaine.

Car nous savons bien que c'est toutes et tous ensemble que nous pourrions gagner. **CorrespondantEs**

L'Anticapitaliste l'hebdo du NPA

Rédaction :
01 48 70 42 27
redaction@npa2009.org

Diffusion :
01 48 70 42 31
diffusion.presse@npa2009.org

Administration :
01 48 70 42 28
2, rue Richard-Lenoir,
93108 Montreuil Cedex

Numéro ISSN :
2269-3696

Commission paritaire :
0419 P 11508

Société éditrice :
Nouvelle Société de
presse, d'audiovisuel et
de communication.
SARL au capital
de 3500€ (durée 60 ans).

Tirage :
6 500 exemplaires

**Gérant et directeur
de publication :**
Ross Harrold

**Secrétaire
de rédaction :**
Julien Salingue

Maquette :
Ambre Bragard

Impression :
Rotographie, Montreuil-
sous-Bois
Tél. : 01 48 70 42 22
Fax : 01 48 59 23 28
Mail : rotoimp@wanadoo.fr

IMPRIM'VERT®

MIGRANT-E-S**7 avril : journée nationale pour le retrait du projet de loi Macron-Collomb!**

« Nous avons pour objectif de mutualiser nos moyens afin d'organiser une riposte offensive contre la loi asile-immigration, et plus généralement, contre les politiques racistes et impérialistes de l'État. »

Plus d'un an après une première édition à Caen, une coordination nationale de lutte contre les politiques antimigratoires s'est tenue à Villeurbanne, dans l'agglomération lyonnaise, ces 24 et 25 mars 2018. Elle a réuni près de 120 personnes, majoritairement jeunes, représentant divers collectifs d'Avignon, Aubenas, Bourg-en-Bresse, Bourges, Briançon, Caen, Calais, Grenoble, Le Mans, Lille, Paris, Tours, Turin, Veynes et Villeurbanne. Des collectifs et associations de sans-papiers, d'étudiantEs, d'occupantEs de bâtiments vides ou d'universités, d'activistes, de soutiens : tous impliqués dans les luttes de solidarité avec les migrantEs/exiléEs/sans-papiers.



© NPA

Une rencontre réussie

Au menu : tour d'expériences ; ateliers sur les stratégies pour sortir de l'humanitaire et reprendre l'offensive, sur l'articulation et la convergence des luttes, sur la construction du rapport de forces dans les universités pour l'accès aux études, sur les spécificités de l'accompagnement des mineurEs isoléEs, sur l'autodéfense juridique et la résistance administrative, sur le développement d'outils de communication ; présentation du projet de loi asile-immigration ; discussions sur les luttes à venir, les stratégies et les perspectives ; enfin, élaboration d'un calendrier de mobilisation et validation d'un texte commun. La volonté générale de construire des luttes collectives, coordonnées, de se constituer en réseau conséquent et déterminé à « frapper ensemble », de repartir avec la certitude de moyens disponibles pour contrer les politiques étatiques via un cadre pérenne, a permis de venir à bout d'un week-end chargé en discussions.

Ce que l'on peut retenir

Le projet de loi asile-immigration, dont le passage à l'Assemblée nationale en procédure accélérée est prévu pour le 16 avril, a occupé une place centrale dans les discussions. Tout le monde sait que sa promulgation ouvrirait une brèche supplémentaire dans la normalisation violente d'une société raciste de contrôle, de fichage, d'exclusion, qui serait progressivement généralisée à l'ensemble des couches populaires. Ni négociable ni amendable : nous exigeons le retrait pur et simple de ce projet de loi. Liberté de circulation et d'installation pour touTEs ! « Nous appelons à multiplier les mobilisations dès à présent et jusqu'à l'abandon définitif de la loi. »

Sur les stratégies pour y parvenir, deux points méritent d'être soulignés.

1) Une discussion cruciale a marqué le week-end, sur la place des premierEs concernéEs : sortir de l'humanitaire, construire des luttes durables, efficaces, offensives, émancipatrices, commence par l'auto-organisation. Bien qu'encore insuffisante, cette coordination a été marquée par la présence de migrantEs organisés de Lille, de Paris et de Lyon. 2) Les luttes contre les oppressions xénophobes et racistes ont peu de chances de succès si elles restent isolées. La coordination nationale a acté la nécessité d'articuler la lutte pour le retrait du projet de loi asile-immigration avec celles des cheminotEs, de la santé, de l'éducation et aussi contre les violences policières. Le calendrier adopté reflète cette détermination, avec notamment l'appel à des actions communes avec les cheminotEs pour la liberté de circuler, et avec les étudiantEs contre la sélection dans l'éducation. Le premier rendez-vous est le 7 avril dans la rue ; mais ça ne s'arrêtera pas là et une nouvelle coordination est prévue en octobre prochain.

Andana, Lauriane et Denis

SANTÉ Des luttes multiples à fédérer

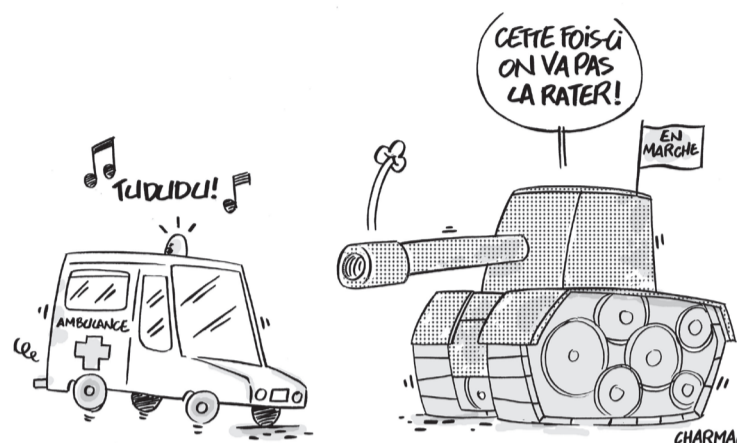
Depuis le mois d'octobre au CHU de Toulouse pas un jour ne s'est déroulé sans qu'au moins un service ne soit en grève : transports de prélèvements depuis 5 mois, pédopsychiatrie (grève victorieuse au mois de décembre), psychiatrie, traumatologie, brancardiers (grève victorieuse également). Et d'autres sont à venir, notamment les sages-femmes et auxiliaires de puériculture des suites de couches à la maternité, qui se mettront en grève à partir du 2 avril.

La situation à Toulouse est à l'image de ce qui se passe partout en France : suppressions de postes, management agressif, dégradation des conditions de travail et donc de la qualité des soins... Les personnels sont à bout, c'est la raison pour laquelle des centaines de mobilisations ont eu lieu ces derniers mois aux quatre coins du pays, que ce soit dans le privé ou le public.

Construire le rapport de forces

La difficulté que nous rencontrons aujourd'hui est la fédération de ces luttes au niveau national, et même souvent au niveau local. Par exemple au CHU de Toulouse, toutes les dernières grèves ont eu lieu sur les mêmes problématiques, mais les agents n'ont pas commencé en même temps. Or face à une direction comme la nôtre, qui n'hésite pas aujourd'hui à mener des procédures disciplinaires contre les agents grévistes et à ne pas renouveler les CDD des agents qui se joignent à la contestation, il est évident qu'il faut réussir à mener la lutte ensemble pour instaurer le rapport de forces nécessaire.

Ce qui est vrai au niveau local l'est au niveau national : face à ce gouvernement de combat il est nécessaire d'organiser ensemble la contestation. L'appel de la coordination nationale des hôpitaux en lutte du 13 mars à Toulouse (voir encadré), qui a réuni 40 syndicats

**Extraits de l'appel de la coordination nationale des hôpitaux en lutte (13 mars)****Nous disons stop**

Depuis plusieurs mois les luttes se multiplient dans la santé : hôpitaux, cliniques, Ehpad... Mais pour mettre un coup d'arrêt aux attaques du gouvernement il faut désormais nous coordonner pour se battre tous ensemble et enfin obtenir les moyens nécessaires pour soigner. Personnels et usagers, nous sommes tous concernés.

Ce que nous voulons

– L'annulation de la dette des hôpitaux et de la taxe sur les salaires
– La fin des suppressions de postes, l'arrêt de la privatisation, des fermetures d'hôpitaux et maternités de proximité

– La fin du sous-effectif, de la précarité, des bas salaires, l'embauche de personnel à la hauteur des besoins
– L'accès à la santé 100% gratuite pour toutes et tous!
– La fin de la dégradation des conditions de travail et de la qualité des soins
– La fin des politiques d'austérité et de casse de la sécurité sociale

Cette réunion était la troisième, il est désormais temps d'agir

Nous appelons l'ensemble des salariéEs de la santé (...) à se mobiliser la première semaine d'avril sur la date nationale qui est actuellement en cours de discussion dans l'intersyndicale.

CGT et sections syndicales Sud, va dans ce sens. Il faut désormais qu'un maximum de sites de la santé publique et privée s'en saisissent. À l'horizon, une manifestation nationale le 15 mai et, chaque mardi, des actions « santé en colère » qui ont déjà débuté. La construction de la mobilisation le mardi 3 avril (date de la CGT santé, seule pour le moment) est particulièrement importante, ce jour étant le début de la grève des cheminotEs et une journée nationale de mobilisation étudiante.

Correspondante

PROJET DE LOI Violences sexistes et sexuelles : beaucoup de bruit pour rien ?

Après les annonces d'Emmanuel Macron du 25 novembre et celles de Marlène Schiappa le 8 mars à propos du cyberharcèlement, la loi de la « grande cause » du quinquennat a été présentée en conseil des ministres mercredi 21 mars et devrait être votée en procédure accélérée dès le mois de mai.

C'est donc une énième loi sur les violences faites aux femmes qui sera votée bientôt en France, alors que le monde entier est secoué par une nouvelle vague féministe marquée par la grève des femmes le 8 mars dernier. Cette loi ne permettra probablement pas de faire oublier les affaires de Darmanin, mais tente, par effet d'annonce, de redonner une image positive d'un gouvernement ébranlé par le mouvement à la SNCF et dans la fonction publique. La loi contient principalement quatre volets : l'allongement de la prescription dans le cas des violences commises sur les mineurEs, la création d'une présomption de non-consentement en fonction de l'âge, la création de l'outrage sexiste passible d'amende (harcèlement de rue) et enfin la lutte contre le cyberharcèlement.

Prescription, présomption de non-consentement

Sur la question des mineurEs, après avis du Conseil d'État, la loi ne fixera finalement pas d'âge en dessous duquel il y a présomption de viol, contrairement à ce qui avait



PHOTO THÈQUE ROUGE/JMB

été annoncé. Il s'agit d'un ajout à la loi actuelle sur le viol renforçant la partie concernant la « surprise » ou la « contrainte » en dessous de 15 ans. Donc rien ne changera, la présomption ne sera pas inversée et il faudra toujours démontrer qu'il n'y a pas de consentement. L'allongement de la prescription était une demande de nombreuses associations. Il est tout de même étonnant qu'il ne concerne que les cas de violences sur mineurEs. Cependant, il faut bien comprendre qu'allonger le délai de prescription

ne modifiera pas les conditions d'accès à la justice, ni la question de l'absence de preuves, ne modifiera pas non plus l'accueil des victimes par les policiers et ne changera pas le parcours de la combattante pour arriver à ce qu'une plainte soit entendue. De ce côté-là, il n'y a rien.

Harcèlement de rue et outrage sexiste

Le traitement du harcèlement de rue prend quant à lui la forme d'une amende pour outrage sexiste. Les annonces à ce sujet avaient

fait réagir, dès le mois d'octobre, nombre d'organisations féministes, contre l'instrumentalisation du féminisme à des fins de répression et de racisme. Seul le flagrant délit permet de porter plainte : la mesure implique donc de renforcer la présence policière. Sauf que les femmes, elles aussi, ont peur des « forces de l'ordre », ont peur de porter plainte... Nous n'oublions pas que dans la police aussi, on viole et on tue. Comment celle-ci pourrait-elle être une réponse au problème des violences ?

Et les violences au travail alors ?

Enfin, la loi ne contient rien sur la question des violences au travail, alors même que l'affaire Weinstein a mis en lumière cette question, que l'on sait qu'un quart des agressions sexuelles se passe dans le cadre du travail, et que 80% des femmes estiment vivre du sexisme dans le cadre du travail. Mais quoi d'étonnant puisque les ordonnances Macron vont par ailleurs aggraver la situation des femmes dans les entreprises et que la destruction continue des services publics et du statut de fonctionnaire amplifiera le phénomène.

Ironie du sort, le jour même de la présentation de cette nouvelle loi, les avocatEs protestaient contre la nouvelle loi de programmation sur la justice, qui dégradera la prise en charge des violences faites aux femmes avec, par exemple, la possibilité que les viols ne soient plus jugés par des cours d'assises, mais par des « tribunaux criminels »... **Mimosa Effe**

ÉTATS-UNIS Plus d'un million de manifestantEs contre la violence par armes à feu

Le samedi 24 mars plus d'un million de personnes ont manifesté à Washington, la capitale fédérale des États-Unis, et dans d'autres grandes villes du pays, pour s'opposer à la violence par armes à feu.

Cette manifestation fait suite à un premier rassemblement d'un million de lycéenEs le 14 mars pour les mêmes revendications. Ces deux rassemblements ont été organisés par les élèves survivantEs de la tragédie de Parkland où 17 lycéenEs ont péri sous les tirs d'un ancien élève.

Une mobilisation multiforme

Les revendications des manifestantEs – pour la plupart des jeunes – étaient assez hétérogènes, en fonction des réalités locales et du niveau d'organisation. Les propositions de Trump, notamment celle d'armer les enseignantEs afin d'éviter les massacres dans les écoles, ont rencontré une vive opposition. Cependant, dans la palette des revendications présentes, certains mettent en avant des idées qui flirtent avec la droite, comme l'idée d'augmenter le nombre de policiers présents dans les écoles alors que depuis 20 ans, des dizaines de milliers de policiers ont été stationnés dans les établissements scolaires sans qu'aucune tuerie ne soit empêchée. Au contraire, ces policiers se sont livrés à de nombreux actes de brutalité d'une violence inouïe contre les lycéens, notamment



ceux issus des minorités, comme en témoignent périodiquement des vidéos sur Youtube.

Trois revendications semblent avoir l'assentiment d'une majorité des manifestantEs : interdire les armes d'assaut comme l'AR-15 et limiter la capacité de chargement des armes ; être soumis à davantage de tests et recherches d'antécédents juridiques pour acheter une arme ; dénoncer le financement des campagnes électorales par la National Rifle Association, le lobby des armes, qui lui assure que les politiciens aux ordres ne prendront aucune mesure pour contrôler les armes à feu. Mais dans certains endroits, comme le South Side de Chicago, quartier noir et pauvre, d'autres types de revendications sont mises en avant. La question des armes à feu ne se limite pas à l'école, mais s'étend aux brutalités policières et à la violence des gangs. Les manifestantEs ont

souligné les baisses de financement de l'éducation et des services publics dans ce quartier.

La question des armes est-elle soluble dans le Parti démocrate ?

La gauche a une position ambivalente concernant cette mobilisation. Historiquement, la question du contrôle des armes à feu n'est en effet mise sur le devant de la scène qu'à des moments bien particuliers, des moments où la population se sert de ces mêmes armes pour se défendre comme au moment des droits civiques et du Black Power : l'objectif de la loi est dès lors de désarmer la population. Cependant, ce n'est pas le cas ici : le mouvement social est bien trop faible pour se poser la question de son armement. Qui plus est, présenter le mouvement comme étant uniquement un appendice des classes dirigeantes et du Parti démocrate est faux. Il

y a évidemment une volonté des Démocrates de limiter la mobilisation à un happening anti-Trump, alors que celle-ci a la potentialité de remettre en cause la violence présente dans l'ensemble de la société. Mais les raisons de la colère sont plus profondes qu'un simple rejet de Trump. Cette colère populaire peut faire avancer d'autres idées. De plus, ces manifestations ont vu émerger une nouvelle génération militante : des jeunes, parfois âgés d'à peine 11 ans, ont pris part aux mobilisations. En organisant des débrayages, ils ont défié les administrations scolaires qui ne savaient pas sur quel pied danser, et se sont exposés aux sanctions. Ils ont mis en forme leurs idées et revendications. Ainsi, malgré les tentatives des Démocrates de canaliser le mouvement, la place des révolutionnaires était bien dans la rue.

Stan Miller

L'attentat du 2 mars 2018, qui visait l'ambassade de France et surtout l'état-major de l'armée du Burkina, qui a entraîné la mort de huit personnes et fait plus de 80 blessés, a de nouveau relancé les suspicions sur les possibles liens entre le clan de l'ancien pouvoir et les djihadistes.

Refuge pour les djihadistes

À l'époque de Blaise Compaoré, Ouagadougou était la ville où les principaux dirigeants djihadistes trouvaient refuge. Ils habitaient dans les villas luxueuses de Ouaga 2000, le quartier chic de la ville, comme dans le cas d'Iyad Ag Ghali qui a revendiqué le dernier attentat au nom du « Groupe pour le soutien de l'islam et des musulmans ». Ces groupes faisaient aussi prospérer leurs affaires, et leurs intérêts économiques s'entrecroisaient, voire se confondaient avec ceux des personnalités les plus en vue. La nature même du régime de Compaoré explique cette situation. En effet, arrivé au pouvoir après l'assassinat de Thomas Sankara, Compaoré a toujours joué dans les eaux sombres des coups tordus de la FrancAfrique. Il s'est trouvé impliqué dans le trafic d'armes et de diamants au profit de Charles Taylor, qui purge une peine de prison pour crimes contre l'humanité commis lors des guerres au Liberia et en Sierra Leone. Il a soutenu la rébellion armée dirigée par Alassane Ouattara contre Gbagbo en Côte d'Ivoire. Enfin il jouait les entremetteurs, par le biais d'un de ses fidèles, le général Diendéré, entre

BURKINA FASO L'échec de l'intervention de l'armée française au Sahel

Le dernier attentat à Ouagadougou, le troisième depuis deux ans, nous rappelle que le Burkina Faso est confronté à une vague d'assauts meurtriers depuis que la révolution de 2014 a chassé Blaise Compaoré. Près de 115 attaques ont été dénombrées dans le pays, faisant plus d'une centaine de morts.



les groupes djihadistes et le gouvernement français, notamment pour la libération des otages. Ce n'est évidemment pas pour des raisons humanitaires que Compaoré a été exfiltré du Burkina par l'armée française censée s'occuper uniquement des terroristes. D'autant que son vieux complice Ouattara, en lui octroyant la nationalité ivoirienne, lui permet d'échapper à la justice de son pays et ainsi éviter de répondre aux accusations de meurtre et de corruption.

Vague d'attaques terroristes

Six mois après la chute de Compaoré, un ressortissant roumain, Iulian Ghergut, était enlevé par les groupes islamistes, premier acte d'une longue série d'attaques perpétrées essentiellement dans la partie sahélienne au nord du pays mais qui, depuis deux ans, frappent aussi la capitale. L'attentat à Ouagadougou s'est produit seulement trois jours après l'ouverture du procès contre les auteurs d'une tentative de coup d'État. Et parmi les accusés figure Diendéré,

l'homme des basses besognes de Compaoré. Suite à l'attentat, trois militaires, dont deux encore en activité, ont été interpellés. Quant au modus operandi de cet attentat, il conforte l'idée que les djihadistes ont bénéficié de complicités parmi l'armée, rappelant le risque possible d'une alliance entre djihadistes et anciens militaires putschistes, notamment ceux du RSP (régiment de sécurité présidentielle) qui a été dissous.

L'attaque meurtrière à Ouagadougou illustre aussi l'échec de l'intervention de l'armée française au Sahel. Ainsi au Mali la situation se détériore chaque jour un peu plus, et pas seulement dans le nord. L'incapacité des États de cette région à régler les différends entre les communautés et à répondre aux besoins sociaux les plus élémentaires des populations permet aux organisations islamistes armées de se construire une base sociale et de prospérer. La réponse d'ordre purement militaire, surtout dirigée par la France, reste illusoire et contreproductive.

Paul Martial

CATALOGNE Nouvelles incarcérations et arrestation de Puigdemont

Un communiqué d'Anticapitalistas (section de la IV^e Internationale dans l'État espagnol) à propos des nouvelles incarcérations survenues en Catalogne et de l'arrestation de Carles Puigdemont en Allemagne.

Le vendredi 23 mars, le juge Larena a donné un nouveau coup à la démocratie, en emprisonnant et en lançant des mandats d'arrêt contre différents représentantEs du peuple de Catalogne.



Barcelone le 25 mars. DR

Fausse accusation

Pour cela, il a utilisé une fausse accusation de rébellion contre ceux et celles qui simplement, avec plus de 2 millions de personnes, ont participé à un processus de mobilisation populaire, de forme non violente, afin d'exercer leur droit à voter pour pouvoir décider de leur futur. Il a en outre appliqué, de manière également abusive, la prison préventive, avec des jugements préconçus aussi aberrants que la supposée conclusion, à propos des inculpés, selon laquelle « on n'apprécie pas dans leur sphère politique interne un élément probant permettant d'apprécier que leur respect des décisions du juge d'instruction soit permanente ».

Le 25 mars, l'arrestation, par l'Allemagne de la « démocratie militante », de Carles Puigdemont, relégitimé comme président de la Généralité de Catalogne lors des élections du 21 décembre 2017, et la menace latente de son extradition dans une prison espagnole laissent supposer un nouveau saut dans l'imposition d'un faux « empire de la loi » face à la volonté démocratique exprimée par la majorité de la société catalane.

Ce fut et c'est la violence de l'État qui a voulu et qui veut s'imposer contre la légitime majorité parlementaire obtenue par les forces politiques souverainistes et républicaines, le 21 décembre 2017.

Escalade répressive

Cette nouvelle escalade répressive confirme une fois de plus la dérive autoritaire et antidémocratique d'un régime monarchique et corrompu, qui n'hésite pas à recourir au droit pénal [appliqué aux ennemis de l'État] non seulement contre l'indépendantisme catalan, mais aussi contre les différentes formes de dissidences exprimées dans tout l'État, que ce soit par des manifestations de rue, par l'exercice de libertés de base comme celles d'expression ou de réunion, ou simplement pour réclamer le droit à une vie digne comme à Lavapiés [quartier de Madrid dans lequel une manifestation de migrantEs a été violemment réprimée le 15 mars]. Ce n'est pas une question d'indépendantisme, il en va de la démocratie ! En Catalogne et dans tout l'État, c'est la démocratie qui est en jeu ! Face à cette brutale régression anti-démocratique, il est urgent que toutes les organisations sociales, politiques et culturelles, disposées à défendre nos libertés et nos droits fondamentaux forment un large front solidaire pour marcher ensemble vers une démocratie réelle, basée sur le droit des peuples à décider de leur futur. Catalans et Catalanes, vous n'êtes pas seulEs ! Liberté pour les prisonnierEs politiques !

Anticapitalistas, le 25 mars 2018

30 MARS 1976: CONTRE LE PROCESSUS DE JUDAÏSATION DE LA GALILÉE

Lorsque le gouvernement israélien annonce, le 19 février 1976, son intention de confisquer 2 500 hectares de terres en Galilée, au nord d'Israël, il ne s'agit pas d'un coup de tonnerre dans un ciel serein. Cette décision s'inscrit en effet dans une longue histoire de dépossession des PalestinienEs d'Israël, cette partie de la population autochtone de Palestine qui n'avait pas quitté ses terres lors de la grande expulsion de 1947-1949, la « Nakba ».

Même lorsqu'ils ont accepté la partition proposée par l'ONU le 29 novembre 1947, les dirigeants du mouvement sioniste n'avaient pas renoncé à leur projet initial : l'établissement d'un État juif sur l'ensemble de la Palestine historique (qui comprend aujourd'hui Israël, la Cisjordanie et la bande de Gaza). Le projet sioniste s'est en effet rapidement imposé comme un colonialisme de peuplement : il ne s'agissait pas de partager la terre de Palestine avec ses habitantEs, mais bien de remplacer la population indigène par une population d'immigrantEs juifs, dans le but d'asseoir une majorité juive sur le plus grand territoire possible, ce qui passait nécessairement par une confrontation avec les autochtones.

Une terre sans peuple ?

Car la Palestine n'était pas, contrairement au mensonge diffusé par le mouvement sioniste, une « terre sans peuple ». Même les sionistes les plus ultras, à l'instar d'Israel Zangwill, le reconnaissaient : « *Il y a déjà des habitants en Palestine. (...) Nous devons donc nous préparer, soit à les expulser par la force des armes, tout comme l'ont fait nos pères avec les tribus qui y vivaient, ou alors à nous confronter au problème que représente la présence d'une population d'étrangers, nombreuse, à majorité musulmane, habitués à nous mépriser depuis des générations.* »¹

Dès les origines, et avant même le rapide développement de la colonisation dans les années 1930, le mouvement sioniste envisageait donc l'expulsion des PalestinienEs, non pour des raisons morales, mais purement pragmatiques. Un autre ultra, Vladimir Jabotinsky, expliquait dans les années 1920 que « *tous les sionistes modérés ont compris depuis longtemps qu'il n'y a pas le moindre espoir d'obtenir l'accord des Arabes de la Terre d'Israël pour que la "Palestine" devienne un pays avec une majorité juive.* »² Un constat partagé par l'establishment sioniste, qui fera le choix de l'expulsion de masse une fois la légitimité de l'État juif acquise par la résolution 181 des Nations unies (29 novembre 1947) préconisant le partage de la Palestine.

L'expulsion de 1947-1949

L'apparente acceptation de la partition par la direction sioniste n'équivalait pas, en effet, à une volonté de partager la terre. David Ben Gourion, considéré comme l'un des « pères fondateurs » de l'État d'Israël, écrivait ainsi : « *Nous accepterons un État dans les frontières fixées aujourd'hui ; mais les frontières des aspirations sionistes sont les affaires des Juifs et aucun facteur externe ne pourra les limiter.* »³ Entre 1947 et 1949, plus de 800 000 PalestinienEs, soit plus de 80% de celles et ceux qui résidaient à l'intérieur du territoire sur lequel Israël proclame son indépendance, sont expulsés et deviennent des réfugiés. Ce ne sont pas des victimes « collatérales » de la guerre de



Manifestation palestinienne en Galilée. © ACTIVESTILLS

1948, mais les victimes d'un plan d'expulsion minutieusement établi, le Plan Daleth, dont l'objectif était simple : le plus de terre, et le moins de PalestinienEs, sous juridiction israélienne. Les réfugiés ont-ils tous fui sous la menace directe des milices juives ou certainEs ont-ils abandonné leurs terres par peur des massacres ? Ceux qui contestent la thèse de l'expulsion font de cette question un enjeu crucial et se réfèrent constamment à d'introuvables enregistrements radio démontrant que les régimes arabes ont appelé les PalestinienEs à fuir leurs terres. Au-delà du fait que les travaux historiques les plus récents ont largement démontré le caractère programmé et systématique des expulsions, ce « débat » n'est qu'un contre-feu allumé afin de détourner l'attention d'une vérité historique que personne ne peut contester : *quelles que soient les motivations qui ont poussé chacunE des réfugiés à s'enfuir, aucunE d'entre eux n'a jamais pu retourner sur sa terre.*

ÉtrangerEs dans leur propre pays

Une minorité de PalestinienEs (environ 150 000 personnes) est toutefois demeurée dans ce qui est devenu l'État d'Israël. Ces PalestinienEs, improprement appelés « Arabes israélienEs », sont soumis durant 17 ans, de 1949 à 1966, à la loi martiale. Cela signifie concrètement qu'ils sont exclus de la vie politique, sociale et culturelle du pays et qu'ils subissent un régime militaire particulier, qui leur interdit de se rendre dans certaines zones et de circuler sur certaines routes s'ils ne bénéficient pas de laissez-passer. Des « zones de sécurité » sont établies, dans lesquelles les PalestinienEs d'Israël ne jouissent d'aucun droit, et ils peuvent être sujets à des couvre-feux. Le 29 novembre 1956, un couvre-feu est établi en Galilée alors que la plupart des habitantEs sont aux champs et ne peuvent donc en être informés ; plus tard dans la journée, la police des frontières ouvrira le feu sur plusieurs groupes de PalestinienEs alors

qu'ils regagnent le village de Kafar Qassem : 47 d'entre eux seront tués. Par divers dispositifs juridiques, notamment la « loi sur la propriété des absents » (1950), des superficies considérables de terres sont confisquées, non seulement aux réfugiés qui ont fui le territoire israélien mais aussi à ceux qui, parmi les PalestinienEs d'Israël, sont des déplacés internes (près de 50 000 personnes) qui n'ont pu retourner dans leurs propriétés. La logique demeure la même : accaparer la terre sans ses habitantEs palestiniens, et cantonner ces derniers dans des espaces territoriaux toujours plus restreints. En 1953, Joseph Nahmani, dirigeant du Fonds national juif, organisme en charge de la gestion de dizaines de milliers d'hectares de terres, fait parvenir un mémo explicite à David Ben Gourion : « *Dans la mesure où la Galilée occidentale n'a pas été occupée, elle n'a toujours pas été libérée de sa population arabe. Il existe toujours 51 villages, et la ville de Nazareth, dont les habitants ne sont pas partis. (...) [Il est] essentiel de briser cette concentration arabe au moyen de colonies juives.* »⁴

Politique de judaïsation

Au sein de l'establishment israélien, le mot d'ordre de la « judaïsation » est adopté, avec des politiques qui préfigurent celles qui seront mises en place en Cisjordanie et dans la partie orientale de Jérusalem à partir de 1967 : expulsions, expropriations, colonisation. Il ne s'agit pas, comme en 1947-1949,

d'un nettoyage ethnique de masse, mais d'une conquête territoriale progressive, destinée à inverser les équilibres démographiques et à étendre la majorité juive sur la plus grande superficie possible. Et alors que la loi martiale est levée en 1966 et que les PalestinienEs d'Israël acquièrent une « citoyenneté » (restrictive), ils vont continuer à subir des confiscations de terres et un processus de cantonisation à l'intérieur même de l'État d'Israël. Une politique qui va connaître une accélération avec l'arrivée au pouvoir du Likoud en 1973, en parallèle de la colonisation de la Cisjordanie. En octobre 1975, le ministère de l'Agriculture publie un document prônant l'accélération de la « judaïsation de la Galilée » : « *Le problème spécifique de la Galilée est que la population juive y est minoritaire par rapport à la population non juive. (...) Il est nécessaire de modifier la situation existante concernant les équilibres démographiques.* »⁵ Lorsque le gouvernement israélien annonce, le 19 février 1976, son intention de confisquer 2 500 hectares de terres en Galilée, il ne s'agit pas d'un coup de tonnerre dans un ciel serein...

JS

- 1 - Israel Zangwill, « Zionism and England's Offer », *The Maccabean*, décembre 1904.
- 2 - Vladimir Jabotinsky, « The Iron Wall », 1923.
- 3 - Simha Flapan, *The Birth of Israel: Myth and Realities*, 1987.
- 4 - Jonathan Cook, *Disappearing Palestine: Israel's Experiments in Human Despair*, 2008.
- 5 - Clifford A. Wright, *Facts and Fables: The Arab-Israeli Conflict*, 1989.

« *Le colonialisme de peuplement a deux caractéristiques principales. Premièrement, il est gouverné par une logique d'élimination. Les colons viennent pour rester. Leur mission première n'est pas d'exploiter les autochtones mais de les remplacer. Deuxièmement, l'invasion n'est pas événementielle, mais structurelle. Au-delà de la violence fondatrice de l'expropriation territoriale, les autochtones qui ont survécu sont soumis à une variété de stratégies au moyen desquelles la société coloniale cherche à les éliminer.* »

PATRICK WOLFE, historien australien, spécialiste des études coloniales.

30 MARS, JOURNÉE

Le 30 mars 1976, une grève générale des PalestinienEs d'Israël est organisée pour protester contre la décision du gouvernement israélien de confisquer 2 500 hectares de terres palestiniennes en Galilée. L'appel à la grève est très suivi, y compris en Cisjordanie et à Gaza. La répression israélienne est féroce, avec 6 morts, une centaine de blessés et des centaines d'arrestations. Depuis lors, chaque année, les PalestinienEs célèbrent le 30 mars la « Journée de la terre », qui rappelle que le conflit qui les oppose à Israël est essentiellement dû à un long processus de dépossession, dont l'enjeu essentiel est le contrôle de la terre de Palestine. Un processus qui n'a pas seulement cours en Cisjordanie, mais aussi en Israël même et à Jérusalem : une dimension souvent méconnue sur laquelle nous nous proposons de revenir dans ce dossier.

Dossier réalisé par Julien Salingue

2018 : LES PALESTINIEN

42 ans après le 30 mars 1976, les PalestinienEs d'Israël à les empêcher de jouir pleinement de leurs droits sur les discriminatoires à l'égard des non-juifs, qui autorisent à

On dit souvent que les Palestiniens d'Israël sont des citoyens « de deuxième classe », et pourtant cette expression ne reflète pas la réalité. Bien qu'on ait donné la citoyenneté israélienne aux Palestiniens qui sont restés à l'intérieur des frontières du nouvel État, on ne l'a pas utilisée d'emblée comme un mécanisme d'inclusion.

Un système raciste sophistiqué et camouflé

C'est parce que, en Israël, à la différence de la plupart des pays, citoyenneté et nationalité sont des termes et des catégories distincts. Alors qu'il existe une citoyenneté israélienne, il n'y a pas de nationalité israélienne ; la nationalité est plutôt définie selon des axes religieux/ethniques. Israël définit 137 nationalités possibles, dont juive, arabe et druze, qui sont consignées sur les cartes d'identité et dans l'enregistrement des bases de données. Pourtant, parce que l'État se définit constitutionnellement comme juif, ceux qui

jouissent de la nationalité juive éclipsent la population non juive (principalement palestinienne). Comme la « nation juive » et l'État d'Israël sont considérés comme une seule et même entité, la conséquence est l'exclusion des citoyens non juifs. [Un rapport publié en 2017 par la Commission économique et sociale de l'ONU pour l'Asie occidentale (CESAO)] explique que la différenciation entre citoyenneté et nationalité permet un système raciste sophistiqué et camouflé, pas forcément détectable par un observateur ignorant. Le système divise la population en deux catégories (Juifs et non-Juifs), incarnant la définition même de l'apartheid. Les citoyens palestiniens sont ainsi désignés comme des « Arabes israéliens », terme devenu commun dans les médias traditionnels. En plus d'agir comme faisant partie du mécanisme d'exclusion binaire, cette appellation cherche à nier l'identité palestinienne de ces citoyens tout en permettant à Israël de se présenter comme un État divers et multiculturel.

E DE LA TERRE EN PALESTINE



LUTTER CONTRE LE PROCESSUS DE DÉPOSSESSION

Visuel de l'affiche «Land day» du FPLP.

LES D'ISRAËL FACE À L'APARTHEID*

«Ils sont toujours victimes de politiques destinées à les minorer politiquement et à leur voler leur propre terre. Selon l'ONG Adalah, il existe pas moins de 65 lois israéliennes conçues pour parler d'un système d'apartheid.»



Destruction maisons palestiniennes Jérusalem. DR

Ceci entre en jeu dans l'accès à la terre, au logement, à l'éducation...

Exclusion politique

Les citoyenEs palestiniens ainsi que les Juifs israéliens ont mis plusieurs fois en doute la question de citoyenneté et nationalité devant les tribunaux israéliens. Alors que les Palestiniens l'ont fait pour essayer de gagner la totalité des droits à l'intérieur

de l'État, les Juifs israéliens cherchaient généralement à renoncer à l'identité ethnique et religieuse. Jusqu'ici, la Cour suprême israélienne a rejeté toutes les requêtes demandant à changer la loi en se fondant sur le fait que la nationalité israélienne permettrait techniquement l'inclusion des citoyens non juifs et mettrait en question le soutien sioniste d'Israël en tant qu'État-nation juif. [...]

Comme les Palestiniens ne peuvent gagner que difficilement des procès ou des appels dans le système juridique israélien, ils ne peuvent pas sérieusement défier ce régime racial. Et bien que la participation politique des Palestiniens à la Knesset soit souvent citée comme un exemple de la pluralité et de la démocratie de l'État, depuis 1948, aucun parti arabe n'a été inclus dans une coalition gouvernementale et seuls quelques rares citoyenEs palestiniens ont été nommés à des postes ministériels. Les candidatEs à la Knesset peuvent être rejetés s'ils nient l'existence d'Israël en tant qu'État juif et démocratique, faisant de l'acceptation que l'État est là pour le peuple juif, et que l'existence des Palestiniens à l'intérieur de l'État ne sera jamais égale à celle de leurs pendantes juifs, une condition préalable à la participation politique en Israël.

* Extrait de Yara Hawari, «L'Apartheid de l'intérieur? Les citoyens palestiniens d'Israël», 23 novembre 2017, en ligne sur <https://www.agencemediapalestine.fr/blog/2017/11/27/lapartheid-de-linterieur-les-citoyens-palestiniens-disrael/>.

JÉRUSALEM: DISCRIMINATIONS À TOUS LES ÉCHELONS

Les Palestiniens de Jérusalem n'ont pas le même statut que les Palestiniens d'Israël. Ils n'en subissent pas moins une politique épousant les mêmes logiques, guidée par l'obsession de l'établissement d'une majorité juive sur l'ensemble de la ville.

La situation de la ville «trois fois sainte» est exemplaire du caractère intrinsèquement violent et discriminatoire de la mise en œuvre du projet sioniste: Jérusalem est un concentré de colonialisme doublé d'apartheid. Après la conquête de la partie orientale de la ville en 1967, Israël y a en effet pratiqué une politique de judaïsation systématique, afin d'y implanter une majorité juive et de contrer toute revendication de souveraineté palestinienne. Et ce ne sont pas les résolutions de l'ONU qui y ont changé quoi que ce soit: en 1968, soit un an après la conquête, la résolution 252 exigeait d'Israël de «s'abstenir immédiatement de toutes nouvelles actions qui tendent à modifier le statut de Jérusalem»; en 1980, après l'annexion «officielle» de Jérusalem-Est, la résolution 476 évoquait «une violation du droit international». Des résolutions sans sanctions, et donc sans effet.

Discrimination territoriale et administrative

Israël a ainsi pratiqué une politique ultra discriminatoire à l'égard des Palestiniens de Jérusalem. Les autorités israéliennes n'ont classé que 13% de Jérusalem-Est comme «zone constructible» pour les Palestiniens, contre 35% pour la colonisation. Les colonies se sont développées à grande vitesse (plus de 250 000 colons aujourd'hui) tandis que les Palestiniens recevaient des permis de construire au compte-gouttes. Au cours des douze dernières années, ils en ont obtenu moins de 200 par an, alors qu'ils en auraient besoin de dix fois plus pour absorber la croissance de la population. Ils construisent donc de manière «illégal» et s'exposent à des démolitions: selon les chiffres de l'ONU, plus de 1500 bâtiments ont été détruits depuis 2000, tandis que plus de 100 000 Palestiniens de Jérusalem vivent aujourd'hui dans des logements considérés comme «illégaux» par Israël et sont donc sous la menace d'un ordre de démolition¹.

Cette discrimination territoriale se double d'une discrimination administrative. Les Palestiniens de Jérusalem ont en effet un statut juridique particulier: ils sont porteurs d'une «carte de résident» qui leur permet, entre autres, de voter aux élections municipales ou de travailler en Israël. Mais l'obtention, la conservation ou le renouvellement de cette carte est un véritable parcours du combattant, et nombre de Palestiniens perdent leur statut de résident chaque année: dossier incomplet (douze documents administratifs sont nécessaires dans certains cas), absence prolongée, condamnations pénales... tous les motifs sont bons pour les déchoir de leur statut de résident. Si l'on croit les chiffres de Human Rights Watch, qui recourent ceux des ONG israéliennes et palestiniennes, ce sont plus de 15 000 Palestiniens qui ont ainsi, depuis 1967, perdu ce statut².

Misère économique et sociale

Citoyens de 3^e ou 4^e zone, les Palestiniens de Jérusalem vivent dans une situation de grande misère économique et sociale, conséquence elle aussi des politiques discriminatoires. La municipalité de Jérusalem n'investit en effet que très peu d'argent dans les quartiers palestiniens et, alors que leurs habitantEs paient les mêmes impôts que les résidentEs israéliens, à peine 10% du budget de la ville leur est consacré, alors que les Palestiniens représentent au moins 37% de la population³: «La municipalité de Jérusalem évite délibérément d'investir dans les infrastructures et les services dans les quartiers palestiniens – y compris les routes, les trottoirs, le système de distribution d'eau et les égouts»⁴. Les Palestiniens de Jérusalem manquent de tout, écoles, centres sociaux, centres de santé, bureaux de poste, etc., et connaissent une situation de pauvreté extrême: 76% d'entre eux vivent sous le seuil de pauvreté, ce taux atteignant plus de 83% chez les moins de 18 ans – contre respectivement 21,7 et 30% dans le reste d'Israël⁵.

Telle est donc la réalité que Donald Trump vient de légitimer en reconnaissant Jérusalem comme capitale d'Israël. Et s'il est peu probable que le président des États-Unis ait une quelconque idée de ces données politiques et statistiques, ce n'est pas le cas des dirigeants israéliens et de leurs soutiens inconditionnels aux USA et ailleurs. On comprend d'autant mieux pourquoi la droite et l'extrême droite israéliennes se sentent galvanisées, même s'il ne s'agit bien évidemment pas de considérer que la décision de Trump témoignerait d'un brusque changement de perspective de l'administration étatsunienne. Avant même la reconnaissance formelle du fait accompli à Jérusalem, Israël a en effet pu agir en toute impunité et en continuant à bénéficier du soutien de la plupart des pays occidentaux, États-Unis en tête, jusqu'au «cadeau» d'Obama à la fin de son mandat: 38 milliards de dollars d'aide militaire sur la décennie 2019-2028, un record. Il n'en demeure pas moins que «l'effet Trump» joue à plein en Israël: symbole qui en dit long, le ministre des Transports israélien a annoncé fin décembre que la station de train dont la construction est prévue à proximité de la zone du mur des Lamentations serait baptisée... «Donald John Trump».

JS

1 – OCHA, «High numbers of Demolitions: the ongoing threats of demolition for Palestinian residents of East Jerusalem», 15 janvier 2018, en ligne sur <https://www.ochaopt.org/content/high-numbers-demolitions-ongoing-threats-demolition-palestinian-residents-east-jerusalem>

2 – Human Rights Watch, «Israel: Jerusalem Palestinians Stripped of Status», 8 août 2017, en ligne sur <https://www.hrw.org/news/2017/08/08/israel-jerusalem-palestinians-stripped-status>

3 – Idem.

4 – B'Tselem, «East Jerusalem», 11 novembre 2017, en ligne sur <https://www.btselem.org/jerusalem>

5 – Association for Civil Rights in Israel (ACRI), «East Jerusalem Facts and Figures 2017», 24 mai 2017, en ligne sur <https://www.acri.org.il/en/2017/05/24/east-jerusalem-facts-and-figures-2017/>



DR

FINANCES PUBLIQUES PARIS

Le 3 avril, on continue!

Les agentEs des Finances publiques de Paris, en grève à 41,5% le 22 mars, sont désormais appelés par l'intersyndicale parisienne (Solidaires, CGT et FO) à se mettre en grève le 3 avril.

Le 22 mars, les agentEs des Finances publiques se sont fortement mobilisés puisqu'au niveau national, elles et ils étaient 39% en grève. À Paris, le taux de grève s'élève à 41,5% : du jamais vu depuis 2009. Et si on regarde de plus près les chiffres de grève, on s'aperçoit que désormais les encadrants, les chefs de service s'inscrivent eux aussi dans l'action, la résistance.

Une mobilisation qui vient de loin

Ce fort taux de grève ne tombe pas du ciel. En effet, depuis septembre, les agentEs parisiens se mobilisent crescendo, que ce soit à l'occasion de la grève interprofessionnelle du 12 septembre 2017 (22% de grévistes) ou celle de la fonction publique du 10 octobre (33%). Cette mobilisation s'explique à la fois par l'accélération des attaques contre les acquis individuels et collectifs, la dégradation des conditions de travail à la Direction régionale des finances publiques (DRFIP) 75 mais aussi par la prise de conscience d'une attaque majeure contre l'ensemble des services publics, de la fonction publique et donc des fonctionnaires et des usagerEs. C'est dans ce sens qu'un tract en direction des usagerEs est distribué actuellement sur l'ensemble des centres des finances publiques parisiens. Car pour gagner cette bataille, le soutien et l'engagement des usagerEs est primordial.

Le 3 avril, en grève et en manifestation

Le lendemain de la journée de grève et de manifestation du 22 mars, des assemblées générales se sont tenues dans 17 sites parisiens sur 27. Le succès a été modeste mais réel, et de nombreux agentEs présents ont demandé des suites à la mobilisation du 22 mars en proposant diverses actions, et une nouvelle journée de grève. Le 3 avril, première journée de grève des cheminotEs, était une évidence, pour aller vers la convergence de la mobilisation seule à même de faire reculer ce gouvernement, tout en défendant des revendications spécifiques aux finances publiques. Une manifestation sera même organisée jusqu'à République pour une diffusion massive d'un tract, à destination des usagerEs, pour la sauvegarde du service public.

Partout sur le territoire, les agentEs des Finances publiques se mobilisent. Des actions départementales et régionales verront le jour dans les semaines qui viennent. Même si à cette heure nous ne pouvons parler de grève reconductible, le fond de l'air rougit aux Finances publiques... À suivre.

CorrespondantEs

TOULOUSE La mobilisation du Mirail est devenue un problème d'État

L'université du Mirail, à Toulouse, est en train de vivre une mobilisation historique.

Une grève qui dure depuis décembre dernier, notamment du côté des personnels administratifs, les conseils centraux empêchés de se tenir, des liens entre étudiantEs et personnels grévistes très forts, mais aussi avec d'autres secteurs mobilisés, un blocage total de la fac depuis le 13 mars, une assemblée générale historique qui comptait plus de 2500 personnels et étudiantEs une semaine plus tard, cadres qui ne désemplassent pas avec jamais moins de 1400 présentEs! Une fac qui est en train de construire une mobilisation aussi massive que radicale.

Mise sous tutelle

Mais surtout une fac qui a prouvé, en ces temps où on voudrait faire peser sur nous les défaites sociales, que nous sommes en capacité de faire reculer les pouvoirs en place! Après pas loin de quatre mois de grève, le 20 mars, les grévistes apprenaient que l'IDEX, subvention agitée pour justifier la fusion des universités, n'était plus d'actualité. Première victoire qui, si elle ne signifie pas pour autant le retrait du Mirail du processus de fusion, est le premier signe de la force de la mobilisation, et de sa capacité à mettre en difficulté les projets de classes dominantes pour nos universités. Le même jour, la ministre de l'Enseignement supérieur Frédérique Vidal, qui porte par ailleurs la loi ORE, annonçait par un communiqué la mise sous tutelle de l'université du Mirail, la jugeant – à raison! – «ingouvernable». Si l'ex-président Daniel Lacroix, dont les grévistes exigeaient la démission a ainsi été éjecté de son poste, le ministre l'a remplacé par un administrateur provisoire, Richard Laganier, et a dissous tous les conseils centraux en ayant recouru à l'article L. 719-8 du code de l'éducation.

Une affaire d'État

Cette mise sous tutelle, qui n'avait jamais été utilisée dans cet objectif clair et affiché de faire taire la contestation, est la preuve de la faiblesse du gouvernement, et de la réussite de la mobilisation, puisqu'il ne reste au pouvoir que le recours à ce tour de force pour essayer de faire rentrer les grévistes dans les rangs. «Le Mirail» devient ainsi une affaire d'État. Soit! Car c'est bien contre cet État qui veut toujours plus fermer les universités, réduire le budget des services publics, précariser les jeunes et les travailleurEs que le Mirail se mobilise.

Cette mise sous tutelle de l'université s'est accompagnée de la menace d'une intervention policière, quelques jours après que les étudiantEs de la fac de Bordeaux ont été violemment réprimés. La reprise en main juridique du Mirail ne s'est néanmoins pas accompagnée, pour l'instant, de son corollaire répressif. En effet, s'il y avait environ 200 présentEs

sur les lieux lors de l'annonce, ils ont été rejoint par des centaines d'autres personnels et étudiantEs pour contrer la menace d'une intervention policière. Et ce sont de très nombreux soutiens venant d'universités, d'organisations syndicales, de personnalités politiques qui ont fusé depuis toute la France (et d'ailleurs). De quoi dissuader fermement le gouvernement de faire usage de son bras armé pour casser la mobilisation.

Élections? Non merci!

Si la force physique a pour un temps été écartée sur le Mirail, ce n'est néanmoins pas la seule carte du ministère pour faire cesser la grève. Richard Laganier, nouvel administrateur imposé par le gouvernement, a été envoyé sur la fac pour «trouver une sortie de crise», c'est-à-dire, dans leur esprit, pour stopper la mobilisation, avec la mission d'organiser le plus rapidement possible les élections d'un nouveau conseil d'administration (CA). La tenue d'une échéance électorale est contradictoire avec la poursuite de la grève et du blocage : tel est le pari que font la ministre et ses relais sur place. Une perspective largement rejetée par les étudiantEs et personnels mobilisés, qui ont voté de ne pas organiser d'élections avant l'été. Nombre d'entre eux et elles refusent d'être dirigés par

une instance aussi illégitime qu'un conseil d'administration composé de personnalités non élues, non révocables et représentant les intérêts des grandes entreprises. Pas de «sortie de crise» sans retrait de toutes les réformes de casse de l'université, et plus largement du service public! Pas de négociations, pas d'amendements, c'est par la grève que nous pourrions les y contraindre! S'ils nous répriment, nous serons des milliers à répliquer! Flics, fachos, hors de nos facs! Ce sont là les mots d'ordre qui font accord parmi les étudiantEs et personnels mobilisés, bien déterminés à amplifier le rapport de forces avec le gouvernement après le 22 mars, qui a été une réussite nationale et locale avec 25 000 manifestantEs à Toulouse, et alors que plusieurs universités commencent à entrer en mouvement, comme c'est le cas à Bordeaux, Nantes et Paris 1. La répression policière et les descentes de groupuscules d'extrême droite, à l'instar de ce qu'ont connu les étudiantEs mobilisés de Montpellier, ne sont pas parvenus à enterrer le mouvement. Les coups de matraque sont au contraire en train de le radicaliser et, dans de nombreuses universités, de l'élargir, montrant le vrai visage de l'État à des centaines d'étudiantEs.

Correspondante

SÉLECTION A LA FAC



VOLAILLER DOUX

Chronique d'une mort annoncée

Le groupe Doux a été placé en liquidation judiciaire. Selon FO, il continuera son activité en avril : c'est la seule (maigre) perspective connue...

En 2012 le groupe comptait 3400 salariéEs, dont 1910 en Bretagne. En mars 2018 il n'en reste plus que 1180, dont 880 en Bretagne. Depuis 2012, après redressement judiciaire et licenciements massifs, les ventes et achats à la découpe se sont succédé pour en arriver aujourd'hui à une offre éventuelle de délocalisation

du groupe ukrainien MHP qui prévoit le transfert de l'essentiel de l'abattoir de Châteaulin (600 salariéEs dont 100 du siège central) vers l'Ukraine... Un transfert auquel d'ajoute la fermeture pure et simple du site de Chantonnay, en Vendée.

Promesses fumeuses

Les «négociations» vont bon train, avec un absent de taille : les salariéEs, qui assistent muets à un dépeçage en règle et se préparent à un avenir plombé qui sent la fin. Depuis des années, les décisions à l'exportation, puis les ventes et achats du groupe se sont faites dans le dos et au détriment des salariéEs,



malgré des promesses fumeuses et des engagements de la région et de l'État. Rien n'a été fait pour remettre en cause les dégâts humains et écologiques du système agroalimentaire productiviste et capitaliste. Rien n'a été fait pour développer en alternative une

politique agricole et agroalimentaire qui offrirait un autre avenir aux salariéEs de la filière, surexploités et précarisés.

En novembre 2013, le grand mouvement des salariéEs de l'agro en Bretagne, dit des «Bonnets rouges» s'était déjà révolté contre les fermetures et licenciements massifs.

Les réponses n'ont pas été à la hauteur des attentes, et toutes les énergies institutionnelles se sont liguées pour étouffer le mouvement. Aujourd'hui, s'il n'y a pas de riposte sociale d'envergure, ce sont les salariéEs qui en paieront les frais, et ce très douloureusement.

Correspondant

FORD BLANQUEFORT

Ça roule pour la résistance

À la fin du mois de février, la direction de Ford annonçait qu'elle n'investirait plus dans son site de production de boîtes de vitesse de Blanquefort (33). Ce sont plus de 900 emplois directs qui sont menacés, plusieurs milliers si l'on compte les emplois induits. Depuis lors, les salariéEs se mobilisent.

Cela va faire un mois, depuis l'annonce du désengagement de Ford, que les productions sont au plus bas. C'est la première forme d'écoeurement et de protestation des salariéEs. Quoi de plus légitime de

ne plus travailler quand les dirigeants nous disent qu'ils n'ont plus besoin de nous d'ici un an? D'ailleurs ils ne savent pas trop comment gérer cette situation. On a bien eu droit à des réunions pour expliquer que Ford ne nous

RODEZ Chez Bosch, premiers reculs de la direction

Du lundi 19 mars 2018 à 5 h 45 au vendredi 23 mars dans la matinée, l'usine Bosch de Rodez a été complètement bloquée par des débrayages tournants et des barrages aux portes de l'usine empêchant entrée et sortie des pièces pour la fabrication. Les 1 600 salariéEs de la seule grande usine en France ne fabriquant que pour le diesel sont en effet sous le coup d'une menace sur leurs emplois, leurs salaires et l'avenir même du site.

Bosch, l'un des plus grands équipementiers automobiles mondiaux, souchonné d'avoir participé au dieselgate avec Volkswagen et Fiat Chrysler, est sous le coup d'investigations judiciaires. Et c'est aux salariéEs que l'on demande de payer les conséquences des truquages appliqués par les firmes automobiles. Les profits avant tout : Bosch lance des investissements en Europe pour sortir de cette technique mais pas dans une usine de Rodez condamnée, dans les plans de la direction, à accompagner la déclin du diesel. D'où une production en diminution, des investissements au rabais et la volonté de mettre toute l'usine à temps partiel avec des baisses de salaire en conséquence. Trop c'est trop : tel est le sens des blocages de la semaine dernière.

Premiers reculs
Des négociations tripartites entre intersyndicale, direction de l'usine



et un représentant du gouvernement ont abouti à un protocole de fin de conflit. Celui-ci comprend notamment la suppression du gel des salaires et la suspension de la menace de suppression de 300 emplois. Selon le syndicat CGT Bosch, « le groupe s'est engagé à mettre en œuvre des pistes de diversification avec le maintien des 300 équivalents temps plein qui risquaient d'être condamnés, et un budget

prévisionnel de 30 millions d'euros d'investissements d'ici 2020 pour accompagner ces nouveaux projets industriels ». Sur proposition de l'intersyndicale, la levée du blocage de l'usine a été votée en assemblée le vendredi 23 mars. Pour une industrie capitaliste, les profits sont le but et, dans l'automobile, le diesel n'est qu'un moyen à un moment donné de l'obtenir. Preuve est faite chez Bosch que les

directions patronales voudraient se servir de la transition pour s'en prendre à l'emploi et aux salaires. Mais les débrayages de la semaine dernière ont réussi à provoquer des premiers reculs.

Rien n'est encore acquis
Bien naïf serait celui qui croirait sur parole une promesse patronale. Dès le lendemain de la levée du blocage, le direction de Bosch cherchait à minimiser la portée du protocole d'accord de fin de grève qui, selon elle, se limite à « donner le périmètre des négociations qui vont reprendre dans les semaines à venir quant à l'investissement que nous voulons réaliser sur le site ». Ce qui a été obtenu grâce aux débrayages et au blocage de l'usine la semaine dernière est toutefois un répit naturellement bon à prendre, qui aide à la lutte dans et autour de l'usine, pour le maintien de tous les emplois et des activités de production qui le garantissent.
Correspondant

AIR FRANCE

La lutte continue

Après 2 journées de grève réussies les 22 février et 23 mars, et en l'absence de réponse de la direction sur ses revendications, l'intersyndicale Air France maintient la grève du 30 mars et appelle à 2 journées supplémentaires les 3 et 7 avril.

Les jours se suivent et se ressemblent à Air France. La grève des mécaniciens, qui a débuté fin 2017, se poursuit avec toujours un refus de la direction d'ouvrir des négociations. Au niveau de l'entreprise le climat est le même. La journée de grève du 23 mars a été bien suivie, avec l'annulation de 42% des vols longs courriers et de 59% des vols moyens courriers. La direction cherche à diviser en invitant les pilotes seuls à discuter. Mais l'intersyndicale reste soudée et campée sur sa revendication de 6% d'augmentation générale. Elle appelle à durcir le mouvement avec deux journées supplémentaires de grève les 3 et 7 avril. Il faut dire que si la direction cède et accepte d'ouvrir des négociations, cela porterait un coup très dur à la CFDT et la CGC, ses partenaires habituels, qui ont signé un accord annuel sur les augmentations de salaires, par la suite dénoncé par une majorité d'organisations syndicales. Et ce à un an des prochaines élections du personnel.



Et toujours le dialogue social
Parallèlement à ce conflit se sont ouvertes les Assises du transport aérien, avec un grand-messe introduite par la ministre Elisabeth Borne. Une tripotée de patrons, de représentants de l'État, d'experts en tout genre, et quelques syndicalistes étaient présents. Bien évidemment, la « compétitivité du pavillon français » est la principale préoccupation. Et ce ne sont bien sûr pas les profits énormes des pétroliers, des gestionnaires d'aéroports ou des industriels du tourisme qui sont en cause, mais le fameux « coût du travail ». Et la direction d'Air France trouve des syndicats pour demander avec elle un allègement des taxes... La revendication d'augmentation des salaires de l'intersyndicale, avec les cotisations qui vont avec, a bien plus de sens ! Quant à la privatisation d'ADP, la ministre n'en a pas dit un mot. Les questions environnementales ou d'aménagement du territoire sont officiellement à l'agenda, mais reléguées comme des problématiques annexes. Bref, de la concertation à la sauce Macron-patrons, où les syndicats sont invités à jouer les cautions.
Le mouvement social à Air France va continuer sur une légitime revendication salariale après 6 ans de gel des grilles salariales. Et alors que la sacro-sainte croissance repart, la question ne se pose pas qu'à Air France. Plutôt que le pavillon français, les salariéEs d'Air France porteront-ils l'étendard du combat salarial ?
Correspondant

NÎMES Une action réussie contre un emprunt toxique

Les délibérations annulées par le tribunal validaient la sortie d'un emprunt toxique souscrit par la collectivité auprès du Crédit foncier (agissant pour le compte de la Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon).

Indemnité au montant exorbitant
Le juge a sanctionné le défaut d'information des élus de la part d'Yvan Lachaud, le piètre président de la métropole. Mais l'élément le plus scandaleux de l'affaire réside dans le paiement d'une indemnité de remboursement anticipé exorbitante de 58,6 millions d'euros, exigée par la banque en plus des 10 millions d'euros du capital restant dû de l'emprunt. La banque a refusé jusqu'à ce jour d'expliquer la façon dont elle a calculé l'indemnité. Lors du prochain conseil, les deux élus qui ont engagé l'action avec le CAC vont exiger une nouvelle fois que leur soient communiqués les deux modes de calcul détaillés utilisés respectivement par le Crédit

Le 6 mars 2018, suite à un recours engagé par deux élus et un contribuable avec le soutien du Collectif d'audit citoyen (CAC), le tribunal administratif de Nîmes a annulé 3 délibérations de la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole.

foncier et par la Banque de France pour déterminer cette indemnité. S'ils n'obtiennent pas de réponse, un nouveau recours sera engagé devant la justice au motif toujours du défaut d'information. Conjointement à l'action des élus, le CAC exige de la Caisse d'épargne qu'elle restitue à la

population l'intégralité des 58 617 300,20 euros de l'indemnité payée à tort par la collectivité. Divisée par les 245 222 habitantEs des 39 communes de l'agglomération, cette somme représente 239,04 euros par individu. Le CAC invite chaque personne à se présenter au guichet de sa Caisse

d'épargne muni du coupon ci-dessous pour réclamer son dû. À Nîmes, l'action citoyenne contre les banques arnaqueuses et les élus incompetents ne fait que commencer.
Patrick Saurin (Membre du Collectif d'audit citoyen (CAC), du CADTM et de Sud Solidaires BPCE)

NÎMES PAPERS

Erreur de la banque en votre défaveur

La Caisse d'épargne du Languedoc-Roussillon et le Crédit foncier, membres du Groupe BPCE, reconnaissent vous devoir le somme de :
239,04 euros × (indiquer le nombre de personnes de la famille) = euros
au titre d'une indemnité extorquée illégalement et illégitimement par la banque à la communauté d'agglomération de Nîmes Métropole et à ses habitants.

Chèque établi par la banque le : Cachet de la banque :
à M. ou Mme
Reçu pour valoir ce que droit

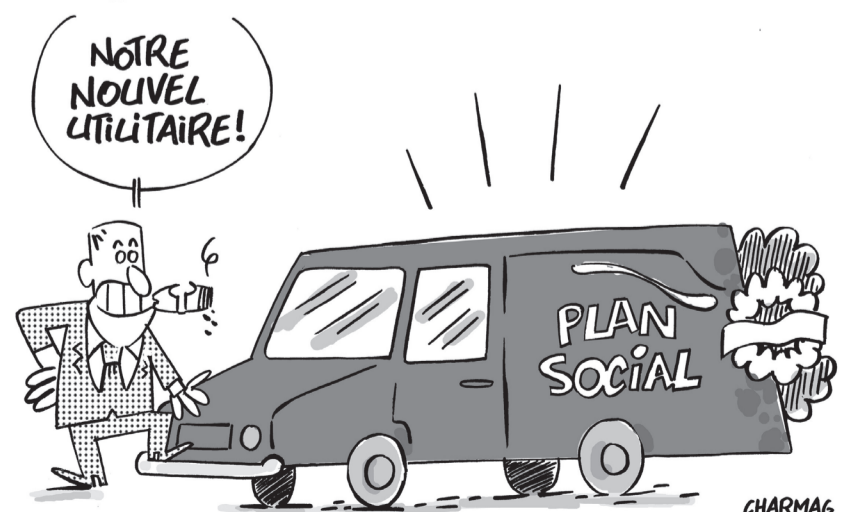
abandonnera pas comme ça, qu'une solution de repreneur est recherchée et qu'il faut, pour cela, se remettre au travail, pour être bien vus ! Mais cela ne convainc pas du tout... D'abord parce qu'un repreneur on n'y croit pas, on nous a déjà fait le coup en 2009, c'est forcément bidon car c'est la manière classique de sous-traiter une fermeture. Ce discours qui vise à toujours culpabiliser les salariéEs ne fonctionne pas pour l'instant car c'est le sentiment d'être méprisés qui l'emporte largement. Ford se moque du monde, il n'y a aucun argument pour justifier son départ. Même les pouvoirs publics, même le gouvernement se disent surpris de l'attitude d'une multinationale qui ne s'embarrasse d'aucune justification après avoir encaissé des dizaines de millions d'euros de financements publics.

Dépasser la résignation et le fatalisme

Toutes les conditions devraient être réunies pour se mettre à mener une bataille pour défendre mordicus nos emplois. Mais ce n'est pas vraiment l'ambiance dans l'usine. Certes, ça ne travaille pas, ça discute beaucoup dans les secteurs. Certes, il y a des actions mais pas si importantes que cela. La colère est là, mais mêlée de résignation, de fatalisme, un climat entretenu par les syndicats à part l'équipe CGT qui essaie de mobiliser, notamment en lien avec les luttes extérieures comme celles des postierEs, des cheminotEs et des étudiantEs. À l'initiative de la CGT Ford, une réunion de « convergence » a été organisée le 13 mars, qui a débouché sur une manifestation le 24 mars pour la

défense des emplois de touTEs, dans le public et dans le privé. Nous étions 500 personnes, et c'est bien. Une autre réunion est proposée au CE de l'usine, le 29 mars, pour donner suite aux 22 et 24 mars dans le but de déboucher sur une autre initiative unitaire. La force de notre lutte chez Ford dépend des mobilisations autour, du climat social ambiant. On ne peut pas gagner seuls. C'est aussi pour cela que nous organisons une journée débat concert de soutien le samedi 21 avril, avec des sociologues, journalistes, des chanteurEs, humoristes, dessinateurEs, photographes, avec les milieux militants pour populariser, élargir la bataille pour les emplois, contre les reculs sociaux. Autant de rendez-vous qui nous donnent du travail (du bon) et du courage.
Philippe Poutou

FORD BORDEAUX



CHARMAG



Les comités en action!

Quimper Plus de 500 personnes contre l'expulsion de Razmik, Mohamed et des autres. Le samedi 24 mars, la solidarité s'est exprimée avec force à Quimper. Des centaines de personnes, dont de très nombreuses et nombreux collégienEs et lycéenEs sont venuEs crier leur colère contre les autorités préfectorales qui, au nom de la procédure Dublin, veulent expulser du territoire leurs camarades et leurs familles.



© NPA

Avec une morgue sans égale le préfet a refusé de recevoir, il y a 15 jours, la délégation lui demandant de surseoir à sa décision.

La présence de centaines de jeunes, enseignantEs et autres, exprimant leur solidarité et leur colère, criant « C'est le préfet qu'il faut expulser », « Des papiers pour tous les sans-papiers » ou encore « De l'air, ouvrons les frontières, la Méditerranée est un cimetière » augure d'une mobilisation qui va se poursuivre.

Toutes les associations et collectifs d'aide aux migrantEs et réfugiéEs étaient présents et c'est un cortège dynamique animé par des chansons, des bidons et des tambours qui a parcouru tout le centre ville de Quimper pour Razmik, Mohamed et tous les sans-papiers.

L'unité, le nombre et la détermination ont marqué cette journée.

C'est dans cette voie qu'il faut continuer contre ce projet de loi asile-immigration, pour la solidarité inconditionnelle.

Paris Meeting féministe du NPA Île-de-France.

Le 21 mars, la commission d'intervention féministe du NPA organisait un meeting « *Féministes et anticapitalistes tant qu'il le faudra!* », au café-librairie Le 108 à Paris. Ce fut l'occasion, avec des militantEs et des travailleurEs, d'échanger sur nos expériences face au sexisme, des moyens de lutter pour bouleverser le rapport de forces et de la nécessité d'un changement global: combattre le capitalisme tout en luttant contre le système patriarcal. Margaux et Sophie, militantes de l'association En avant toute(s) qui agit principalement auprès de jeunes victimes de harcèlement et d'agressions sexistes, ont présenté leurs actions tournées principalement vers le numérique. Laura, cheminote Sud Rail, a exprimé la nécessité pour les usagerEs de soutenir les luttes des cheminotEs et de la fonction publique. Elle a également transmis l'expérience des femmes grévistes du nettoyage des gares d'Onet qui, à travers la lutte pour leurs conditions de travail, ont combattu le sexisme et le harcèlement qu'elles subissaient. Caterina a quant à elle partagé son expérience militante au sein du mouvement féministe italien Non Una Di Meno.

Enfin nos camarades Mimosa et Aurore sont revenues sur la nature de l'oppression et de l'exploitation des femmes et des minorités de genre. Elles ont revendiqué la nécessité de construire en France un mouvement de masse féministe pour détruire le système patriarcal. En partant du constat que de tels mouvements se construisent dans le monde comme en Italie en Argentine ou dans l'État espagnol avec une grève de femmes de 5,3 millions de personnes, que pouvons-nous à notre tour construire en France? Et quelle est la responsabilité des anticapitalistes dans la construction de ce mouvement?

Le cadre chaleureux, généreusement mis à disposition par le 108, a permis à la cinquantaine de participantEs de continuer à échanger autour d'un verre... avant de se quitter convaincuEs que nous nous retrouverons touTEs très bientôt dans la rue, toujours féministes et anticapitalistes, tant qu'il le faudra!



© NPA

En action

La démarche unitaire du NPA: en soutien aux luttes, sans calculs politiques

Le 21 mars, une conférence de presse inédite était organisée à Paris, rassemblant des représentantEs de 12 organisations de gauche, en soutien à la mobilisation des cheminotEs et, plus généralement, en défense des services publics. Cette conférence de presse concrétisait la démarche unitaire entreprise par le NPA au cours des dernières semaines: une démarche à propos de laquelle beaucoup de choses ont été dites et écrites, qui méritent des éclaircissements.

C'est suite au passage d'Olivier Besancenot dans l'émission « On n'est pas couché » le 3 mars, au cours de laquelle son appel à se rassembler face au « *poison de la division* » a connu un écho considérable, notamment via les reprises dans d'autres médias et sur les réseaux sociaux, que le NPA s'est adressé à l'ensemble des forces situées à la gauche du PS. Notre objectif? Réaliser l'unité de ces forces pour affirmer publiquement, et ensemble, notre soutien à la lutte à venir des cheminotEs, alors ciblés de toutes parts par la propagande néolibérale, et notre volonté de défendre les services publics face à la politique de Macron.

En soutien aux luttes, pas à la place des luttes

Une réunion unitaire s'en est suivie, à la suite de laquelle un appel a été publié, signé par 12 organisations: Alternative libertaire, EÉLV, Ensemble, Gauche démocratique et sociale, Génération.s, Groupe parlementaire FI, NPA, Nouvelle Donne, PCF, PCOF, PG, République et socialisme. Une démarche et un appel auxquels ont refusé de se joindre nos camarades de Lutte ouvrière, et nous le regrettons, au motif qu'elle ne serait pas un point d'appui pour l'organisation, par en bas, de la lutte des salariéEs. Il ne s'agit évidemment pas de penser que l'unité des organisations

politiques de gauche, en soutien à la lutte, pourrait se substituer à la lutte elle-même. Nous savons que sans manifestations, sans grèves, il est inenvisageable de faire basculer concrètement le rapport de forces pour stopper l'offensive de Macron. Mais nous n'opposons pas pour autant l'unité politique en soutien aux mobilisations et les mobilisations elles-mêmes: la fragmentation, la division, les logiques de chapelles sont en effet un véritable boulet pour les luttes, qui ont dès lors tout à gagner à ce que les organisations politiques leur affirment leur soutien d'une seule voix, a fortiori lorsque le gouvernement tente de les isoler comme dans le cas des cheminotEs.

Aucune arrière-pensée politicienne

Une démarche qui n'est pas nouvelle pour le NPA, contrairement à ce que certains ont voulu (faire) croire en nous accusant d'avoir des visées conjoncturelles, électoralistes ou politiciennes. Au mois de septembre dernier, nous avions ainsi déjà tenté de regrouper face aux ordonnances Macron, avec quelques succès locaux comme un meeting unitaire à Toulouse, mais sans que la mayonnaise ne prenne au niveau national. Il s'agit pour nous d'un principe: sans nier les désaccords qui peuvent exister entre les différentes organisations de gauche, le service



DR

minimum consiste à être capables de se retrouver lorsqu'il s'agit de venir en appui aux mobilisations. C'est précisément le refus de cette unité, alors qu'elle serait possible au regard des programmes de chacunE, qui témoigne bien souvent de calculs électoralistes ou politiciens. Aucun courant politique ne peut prétendre aujourd'hui représenter à lui seul le camp des exploitéEs, des oppriméEs, de celles et ceux qui subissent au quotidien les méfaits du capitalisme. Ils et elles le savent bien d'ailleurs, et n'attendent pas que le comité central ou le leader maximo leur disent qu'il est temps de se mobiliser. Notre démarche unitaire est un appui aux luttes, destiné à se décliner localement par l'organisation d'initiatives de soutien et de construction (réunions publiques, comités de soutien, etc.), afin de contribuer à modifier le rapport de forces politique et idéologique en faveur des mobilisations.

L'urgence: soutenir et construire les mobilisations

Mais une telle démarche n'implique pas que nous renoncions à défendre nos positions politiques et notre programme: il est par exemple évident pour nous que les mobilisations en cours ne pourront aboutir que grâce à un mouvement d'ensemble, qui pose la question de la grève générale, du blocage du pays, mais aussi de la légitimité de ceux qui prétendent exercer le pouvoir alors qu'ils ne représentent qu'une minorité. Ainsi, nous ne confondons pas ce front politique appuyant les luttes avec un front qui pourrait, comme on a pu le lire ou l'entendre, envisager une alliance électorale. Aussi étrange que cela puisse paraître à certains, nous ne sommes pas obsédés par les rivalités internes à la gauche et par les échéances électorales. Notre obsession est la construction des mobilisations, car nous sommes convaincus que seule la mise en mouvement des oppriméEs et des exploitéEs pourra permettre d'obtenir des victoires concrètes bénéficiant à des millions de jeunes et de salariéEs, mais aussi de faire sortir notre camp du cycle de défaites dans lequel il est enfermé depuis plus de 10 ans et redonner la confiance nécessaire pour revendiquer le droit de décider par nous-mêmes de notre quotidien et de notre avenir.

Julien Salingue

Meetings Mai 1968

22 mars 2018 à Nîmes: actualité de mai 68!

Lorsque nous avons décidé de tenir ce meeting un peu tardivement, notre intention était de surfer sur le 22 mars 2018 pour rappeler celui de 1968. Bien sûr, point de commémoration, réservée pour les morts, mais un rappel des faits pour aider à développer au présent la nécessité d'un autre « émoi de mai ».

Plus de 12000 tracts ont été distribués dont 2500 au cours de la manifestation de l'après-midi. Succès très mitigé au regard de la participation du soir (et de l'investissement militant): 30 personnes seulement, ce qui nous a un peu déçus. Les temps sont durs, mais après tout, à d'autres moments, « la France s'ennuyait », alors il faut y croire, non? Le meeting s'est très bien déroulé, avec une présentation d'un camarade d'Alès, Marcel Brun, étudiant à Montpellier en 1968. Ce militant de toujours nous a livré un témoignage capital au sujet de ce joli mois de mai, tel qu'il l'a vécu au quotidien, encore étonné par l'enthousiasme et le dynamisme de cette foule transfigurée qui, quelques jours plus tôt encore, vivait le lot commun de la banalité et de la dureté de ces temps gaulliens. Marcel nous a parfaitement fait partager ce « moyen âge » d'alors, que nous avons du mal à imaginer!



AVEC ALAIN KRIVINE

Nous avons également écouté le témoignage de Janie Arnéguy, du mouvement Ensemble!, étudiante à Nanterre en 1968. Nous avons en outre particulièrement apprécié la présence et la vitalité de nombreux militantEs de La France insoumise qui avaient voté en réunion le principe de la participation à notre initiative. Ils ont installé une table de

presse à côté de la nôtre, où le livre de Ludvine Bantigny figurait en bonne place. Le débat qui a suivi, avec de nombreuses interventions de jeunes, a été d'un excellent niveau: un climat qui nous permet d'entrevoir de belles perspectives d'actions pour le mai qui arrive. Nous comptons d'ailleurs proposer rapidement, sur Nîmes, un autre meeting coorganisé par plusieurs organisations qui en ressentiraient le besoin: le PC, la FI, Ensemble, AL, le NPA bien sûr, d'autres... À noter qu'Alain Krivine sera présent à Montpellier le 18 juin prochain pour un meeting... à propos de mai 68 bien sûr.

Correspondant



Les prochaines initiatives du NPA à l'occasion des 50 ans de mai 1968, en présence de notre camarade Alain Krivine

Vendredi 30 mars: Saint-Malo (20h, mairie annexe de Paramé)

Mercredi 4 avril: Alençon (20h30, salle Baudelaire)

Samedi 7 avril: Saint-Denis (à partir de 18h, au « Roi du couscous », 63, rue du Landy)

Samedi 21 avril: Rouen (à partir de 15h, MJC Rouen-rive gauche)

Vendredi 4 mai: Bourg-en-Bresse (20h, salle Olympie-de-Gouges)

Et aussi (précisions dans les prochains numéros de *L'Anticapitaliste*):

Judi 11 mai: La Ferté

Lundi 14 mai: Caen

Vendredi 18 mai: Montpellier

Samedi 19 mai: Toulouse

Mardi 22 mai: Bordeaux

Mercredi 23 mai: Nantes

Et d'autres dates au mois de juin.

Roman

Le Fils, de Jo Nesbo

Folio Policier, 617 pages, 8,90 euros.

Jo Nesbo, surtout connu pour des thriller magistraux mettant en scène l'inspecteur Harry Hole (le Bonhomme de neige, le Léopard...), a écrit avec le Fils un «one-shot» terriblement sombre.

Sonny Lofthus (30 ans) a passé presque la moitié de sa vie dans la prison exemplaire de Staten pour des crimes monstrueux qu'il n'a pas commis mais endossés, en échange de doses d'héroïne fournies par un prêtre ou des gardiens véreux.

Une vengeance

Fils sportif et prometteur d'un grand flic norvégien, Sonny est tombé dans la drogue après le suicide de son père, corrompu et «taupe» de la mafia norvégienne. Gueule d'ange et cheveux longs, Sonny a un comportement mystique qui attire les confessions des autres détenus. Quand, un jour, un des prisonniers de Staten, atteint d'un cancer incurable, lui révèle que son père n'était pas le flic pourri qu'il avait cru et que son suicide n'en était pas un, Sonny décide de le venger en retrouvant la vraie taupe et tous les commanditaires. Il lui faudra, pour accomplir sa mission vengeresse, sortir de l'enfer de la drogue puis de la prison modèle.

Quelques heures avant l'évasion de Sonny, le prêtre de la prison est retrouvé mort dans les eaux d'une rivière. Simon Kefas, un policier de la criminelle et Kari, une jeune stagiaire, sont chargés de l'enquête qui les conduira à la prison de Staten quelques heures après l'évasion de Sonny. Kefas est un ancien collègue du père de Sonny, il a ensuite été viré de la brigade financière pour son addiction au jeu et son acharnement dans les dossiers de corruption. De retour à la criminelle et à quelques années de la retraite, il va devoir revisiter son passé sur les traces de Sonny qui se transforme en lutteur



implacable, en ange exterminateur de la corruption locale. Au fil de l'intrigue, nous découvrons une Oslo ravagée par la corruption financière, immobilière, le trafic de drogue et la prostitution. Chaque vengeance meurtrière de Sonny met le policier Kefas sur la piste de criminels redoutables, tandis que le directeur de la police ne semble pas très motivé pour approfondir les enquêtes et déclencher des opérations pour arrêter les trafics.

Portraits psychologiques

Plus Sonny avance dans son enquête et plus la rédemption semble proche, mais le théâtre est plus truqué qu'imaginé. La mafia resserre son étau sur Sonny et Kefas. Le règlement de comptes final se

tiendra dans une église catholique qui aura vu se succéder bien des personnages du roman.

Une grande partie de la réussite de Nesbo réside dans le portrait psychologique des protagonistes, héros, victimes ou coupables. Sonny, serial killer malgré lui qui trouvera une complice dans la directrice d'un asile pour drogués, les policiers Kefas et Kari, les taulards, les SDF, un chauffeur de taxi en quête lui aussi de rédemption, l'implacable chef des dealers et le monstrueux «le Jumeau» qui règne sur la mafia norvégienne. Les scènes, trash ou pas trash, décrivent en détails la criminalité moderne, qu'elle soit financière, liée à la drogue ou au sexe. Quelques étincelles de tendresse et d'humanité ont bien du mal à se frayer un chemin et la rédemption finale ne viendra évidemment pas de là où elle était attendue.

Quand vous ouvrirez ce livre, prévoyez une bonne plage de temps et si vous êtes dans un train : attention à ne pas rater votre gare !

Sylvain Chardon

Roman

La faute à Saddam, de Samira Sedira

La Brune au Rouergue, 112 pages, 13,50 euros

Un très court roman, mais un sujet sensible traité de façon sensible elle aussi.

Deux jeunes français issus de l'immigration, engagés en 1990 dans les spahis, se retrouvent dans le désert du Koweït, dans une guerre d'une forme inconnue jusque-là, à la merci du commandement américain. Comment peut-on être soldat français, quand on est d'origine maghrébine, dans un conflit où

l'Occident se bat depuis un pays «arabe», contre un autre pays «arabe»? La violence du racisme, qu'il n'avait pas anticipée, son incapacité à y répondre (quelle est l'échelle dans l'absurde d'être assimilé par ses propres camarades de régiment à l'ennemi?), vont conduire un de ces garçons au suicide et l'autre, d'origine italienne, à la dépression. L'ennemi n'est d'ailleurs qu'une vague idée dans cette micro guerre, attente stérile qui a étonné le monde et a ouvert la porte au chaos moyen-oriental.

Catherine Segala



Exposition

Picasso : voyages imaginaires

À Marseille, du 16 février au 24 juin 2018

Depuis le 16 février 2018, le Mucem et le Centre de la Vieille Charité exposent tous les deux des œuvres de Picasso. Cette action s'inscrit dans le cadre de la manifestation culturelle internationale Picasso-Méditerranée 2017-2019 autour de l'œuvre méditerranéenne de Pablo Picasso.

À la Vieille Charité

Peintures, sculptures, graphismes des voyages tels que les imaginait l'artiste de l'Europe à l'Afrique. Picasso voyageait en train et n'est jamais sorti d'Europe (Espagne, France, Hollande, Italie, Angleterre). Il voyageait au travers des cartes postales envoyées par centaines par ses amis artistes, voyageurs, poètes et intellectuels de tous les coins du monde. Il en a collectionné des centaines, elles furent sa source d'inspiration et sont exposées dans les salles. Il achètera aussi des masques africains qui influenceront sur l'évolution



de son travail et sur l'approche du cubisme. L'exposition s'organise sur cinq thèmes : *Bohème Bleue*, *Afrique fantôme*, *Amour antique*, *Soleil noir* et *Orient rêvé*. À l'entrée de la première salle, on lit les mots écrits par Picasso : « Si on marquait sur une carte tous les itinéraires par où j'ai passé et si on les reliait par un trait cela figurerait peut-être un minotaure. »

L'exposition se termine dans la chapelle de la Vieille Charité avec son dôme de forme elliptique où est exposée l'ensemble sculpté en bronze *les Baigneurs*.

Au Mucem, Fort-Saint-Jean

L'exposition du travail de décorateur et costumier de Picasso. Picasso a réalisé les décors et les costumes pour la compagnie russe de Serge Diaghilev, *les Ballets*

Parade, programmés en mai 1917 à Paris. Par la suite, il travaillera pour les autres ballets : *Tricorne* (1919), *Pulcinella* (1920) et *Cuadro Flamenco* (1921).

Il entreprendra un voyage en Italie, à Naples notamment, avec Cocteau pour s'inspirer des arts et traditions populaires.

Les œuvres de Picasso, toiles, dessins, esquisses, maquettes, costumes sont mises en parallèle avec des objets issus des collections du Mucem qui correspondent à ce qui a pu inspirer l'artiste.

Les deux musées proposent un billet combiné pour les deux expositions.

Les œuvres présentées à la Vieille Charité viennent, pour la plupart, du musée Picasso à Paris et sont très connues, mais la sélection est cependant judicieuse. On peut trouver le contenu de l'expo Mucem un peu léger. Avec un budget un peu serré, on peut faire l'impasse sur cette partie.

Sylvie Tridon

Cinéma

Après la guerre

Réalisé par Annarita Zambrano (2017)

La guerre dont il s'agit ici est la période de l'affrontement entre ce que l'on a appelé en italien les «pitrentottisti» (ceux qui maniaient le pistolet P38) et les forces de l'État.

En 2002, la « guerre » semble finie et quelques centaines d'activistes italiens (qui n'avaient pas tous usé des armes) ont trouvé refuge en France, où Mitterrand s'était engagé à ne pas les livrer à une justice expéditive. Mais brusquement, alors qu'un mouvement de lutte se développe contre la réforme réduisant les garanties des salariés entreprise par le gouvernement Berlusconi, un conseiller gouvernemental, Marco Biagi, est abattu. Tout cela est authentique. C'est là que commence le film.

Ni bilan ni analyse

Marco, ex-militant, condamné pour meurtre et réfugié en France depuis 20 ans, est soupçonné d'avoir commandité l'attentat, d'autant que le groupe qui le revendique a repris le nom de l'organisation à laquelle il a appartenu. Le gouvernement italien demande son extradition. La France va accepter, et Marco prend donc la fuite, entraînant Viola, sa fille de 16 ans. Ce premier quart d'heure contient les seuls aspects vraiment intéressants du film, et renvoie notamment au retournement des autorités françaises qui, à cette époque, ont livré à l'Italie Paolo Persichetti, finalement disculpé de toute participation à l'attentat contre Biagi (ce qui n'a pas empêché son emprisonnement).

Le Marco du film n'attire pas la sympathie. Pour justifier son action passée, il ne sait que répéter que c'était la guerre entre l'État et son groupe et expliquer que, s'il n'avait pas choisi la lutte armée, il serait mort d'une overdose d'héroïne. Il ne fait ni bilan ni analyse des impasses sanglantes de ce qu'était devenue l'action des Brigades rouges et des groupes qui en étaient issus. Marco est souvent brutal avec sa fille. Bien que le sujet soit éminemment politique, le film prétend traiter avant tout de l'humain, des répercussions dramatiques de la situation sur la famille de Marco, outre sa fille, sur ceux qui vivent en Italie : sa mère, sa sœur et son mari procureur. Tout cela est un peu mince, avec une mise en scène assez plate, et ne permet guère de comprendre les événements italiens des années 1970 et 1980, également marquées par un terrorisme fasciste auquel il n'est fait aucune allusion.

Henri Wilno



COMMANDEZ TOUS VOS LIVRES À LA

librairie

★ la-breche.com

27 rue Taine 75012 Paris

Tél. : 01 49 28 52 44 – Fax : 01 49 28 52 43

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14 h – 20 h, mardi au samedi : 12 h – 20 h

« Même si le licenciement est prononcé, la bagarre continuera »

Entretien. Le samedi 24 mars, notre camarade **Gaël Quirante**, secrétaire départemental de Sud Poste dans les Hauts-de-Seine (92), recevait un courrier recommandé lui signifiant que Muriel Pénicaud, ministre du Travail, autorisait son licenciement. Nous revenons avec lui sur l'acharnement dont la direction de La Poste fait preuve à son égard, et sur la mobilisation contre ce cas exemplaire des pratiques de répression antisyndicale.

Muriel Pénicaud vient d'autoriser ton licenciement. Peux-tu nous rappeler les précédentes étapes de la bataille qui t'oppose à la direction de La Poste ?

En 2010, La Poste avait tenté de me licencier en m'accusant de séquestration alors que je participais à une occupation de la direction départementale de La Poste dans le cadre d'une grève; mon licenciement a été refusé successivement par l'inspection du travail en 2010, par le ministre du Travail Xavier Bertrand en 2011, puis par le tribunal administratif en 2014.

Mais en avril dernier, coup de théâtre, la cour d'appel du tribunal administratif de Versailles a annulé les trois précédentes décisions et a ainsi relancé toute la procédure! L'inspection du travail a de nouveau refusé mon licenciement. Plus même, la contre-enquête avait conclu à une discrimination syndicale à mon encontre. En 14 ans de boîte, c'est effectivement la 10^e tentative de licenciement et j'ai presque un an de mises à pied cumulées! Aujourd'hui donc, je ne suis pas encore licencié. Pénicaud autorise le licenciement mais c'est La Poste qui le notifiera... par lettre recommandée.

Ce qu'on te reproche en fait, ce sont tes activités syndicales. Peux-tu nous dire pour quoi (et contre quoi) vous vous battez à La Poste ?

La Poste est depuis plus de vingt ans maintenant un laboratoire de destruction d'un service public. Destruction à laquelle ont participé tous les gouvernements successifs. La suppression des postes de fonctionnaires via entre autres le non-remplacement des départs en retraite a entraîné l'embauche massive de contractuels et d'intérimaires. Parce que, quoi qu'en dise La Poste, des tâches, il y en a et il faut bien assurer le tri et la distribution mais elle le fait faire par des précaires...

Depuis plus de 10 ans dans le 92, nous nous bagarons contre les réorganisations qui suppriment des tournées et alourdissent continuellement la charge de travail pour les collègues. Mais nous avons aussi fait le choix d'une politique qui tend systématiquement à étendre la grève au niveau départemental, à sortir les bureaux mobilisés de l'isolement, à éviter la mise en concurrence des centres, à reprendre la main aussi sur notre lieu de travail. C'est tout l'enjeu des prises de parole quotidiennes pour montrer à la direction qu'elle ne peut pas imposer sa loi à tout prix, qu'il n'y a pas de restriction à l'exercice du droit syndical. De ce fait sur le département, nous avons connu des grèves très longues, très dures, dans lesquelles la boîte refusait carrément de se mettre autour d'une table pour négocier parce qu'en face, elle avait un collectif militant, déterminé, uni et solidaire, prêt à continuer chaque combat et pas à courber le dos et se mettre à genoux. Et ce ne sont pas que des réorganisations qui ont été repoussées. Une année, la grève est partie d'un bureau car les collègues se sont mis en grève non pas pour



PHOTO THÈQUE ROUGE / MILO

défendre leurs droits mais pour en faire gagner à d'autres en demandant la titularisation des contractuels. C'était vraiment significatif de la solidarité ouvrière que nous tentons de construire depuis des années et de la compréhension de ce que nous représentons lorsque nous sommes un·Es, au-delà de nos étiquettes syndicales, de nos postes de travail et de nos services.

Que change la décision de Pénicaud ? Ya-t-il encore des recours possibles ?

La décision de la ministre donne l'autorisation à La Poste de licencier. Pour le moment, La Poste n'a pas encore notifié sa décision, donc je suis encore officiellement postier! Le mouvement de grève qui s'est déclenché le 26 mars dans les bureaux du 92 s'est justement donné comme objectif d'obliger La Poste à ne pas prendre la décision du licenciement... puisque techniquement c'est elle et non la ministre qui a le pouvoir de procéder au licenciement. Donc le premier recours, c'est celui-là: le rapport de forces! Et même si le licenciement est prononcé, la bagarre continuera mais pour la réintégration. Nous avons l'expérience par le passé de grèves qui ont obtenu la réintégration de salariéEs déjà licenciés.

Par ailleurs, nous étudions évidemment les possibilités de recours juridiques mais, a priori, ces recours ne suspendront pas le licenciement, et ils prendront des années...

Mais quoi qu'il arrive, notre organisation syndicale a décidé de maintenir mes mandats syndicaux même si la direction de La Poste me privait de mon emploi. En clair: s'ils me licencient, dès le lendemain j'interviendrai sur un bureau de poste! Nous nous donnerons les moyens de maintenir mon activité et notre activité syndicale sur les bureaux.

Il y a eu un rassemblement lundi 26 devant le ministère du Travail. Quelles sont les prochaines étapes de la mobilisation ?

Avant le rassemblement de lundi soir, il y a eu tout un processus pour faire monter la pression. En effet, alors que toute la procédure allait dans le sens d'un refus de licencier, le fait que Pénicaud, ministre du Travail, examine la possibilité d'un licenciement nécessitait que l'on prenne très au sérieux la possibilité réelle qu'elle donne son feu vert à la direction de La Poste (ce qu'elle a fait). C'est pourquoi nous avons passé des semaines à tenter d'organiser la mobilisation la plus unitaire possible avec un premier rassemblement le 6 février, déjà au ministère puis l'élaboration d'une tribune signée par des personnalités politiques, associatives, syndicales, de la culture et du monde du spectacle. Ainsi, lorsqu'il s'est agi d'avoir une réaction immédiate à la décision de la ministre, nous ne partions pas de rien mais d'un cadre construit largement en amont.

500 personnes se sont retrouvées lundi soir au ministère avec des délégations de postiers en grève venus de Rennes, des représentants politiques comme Olivier Besancenot, Jean-Luc Mélenchon ou en encore Jean-Pierre

Mercier pour Lutte ouvrière; des représentants syndicaux, de Solidaires ou encore d'unions départementales de la CGT, le DAL, Droit devant etc. Des rassemblements se sont également tenus à Foix, Toulouse, Boulogne-sur-Mer, Rouen, Mulhouse. Et des dizaines de motions ont été votés dont les dernières en date émanent du congrès national du SNES et de celui de Sud Éducation.

Mais au-delà des positionnements de soutien absolument indispensables, nous pensons qu'il faut essayer d'ancrer la grève. Et lundi 26 mars, 200 postières et postiers se sont mis en grève dans le 92, malgré des délais extrêmement courts: dans les centres comme à Boulogne, Colombes, Courbevoie et aux guichets de Clamart et de Rueil mais aussi dans les centres courrier de Levallois, Gennevilliers, Asnières, Malakoff, Fontenay-aux-Roses ou encore Neuilly où une majorité de factrices et facteurs se sont mis en grève.

Nous étions 150 au rassemblement devant la direction de La Poste des Hauts-de-Seine et ensuite une centaine s'est retrouvée en assemblée générale où la grève a été reconduite. L'idée est bien sûr de mettre une pression maximale contre mon licenciement mais aussi que cela soit un point d'appui aux bagarres à mener contre les réorganisations, dans un contexte social bouillonnant à l'issue du 22 mars et à l'approche du 3 avril et du départ possible de la grève reconductible chez les cheminots notamment. Les jours qui viennent vont être décisifs et on ne relâche pas le rythme. Mais quoi qu'il arrive, je continuerai le combat dans la boîte et en dehors, ils ne sont pas encore près de se débarrasser de moi et de casser le collectif militant des postières et postiers du 92!

Propos recueillis par la rédaction

L'image de la semaine



Vu ailleurs



PAS D'AUSTÉRITÉ POUR LA GUERRE.

« Le temps des sacrifices est révolu », annonçait ce mardi la ministre des Armées Florence Parly devant les députés qui entamaient l'examen de la nouvelle loi de programmation militaire (LPM) 2019-2025. Avec 294,8 milliards d'euros, celle-ci promet une hausse inédite des crédits de la défense: « Le renouveau de nos armées commence ». [...] Avec 34,2 milliards d'euros pour 2018, la défense reste le troisième budget de l'Etat après l'éducation et le service de la dette. À titre de comparaison, le ministère de la transition écologique ne dispose que de 10,4 milliards d'euros. La loi de programmation militaire prévoit d'aller encore plus loin, avec 1,7 milliard d'euros supplémentaires par an jusqu'en 2022 puis 3 milliards par an jusqu'en 2025. Jusqu'à atteindre 50 milliards d'euros... soit pratiquement autant que le ministère de l'Éducation. Un niveau de dépense militaire équivalent à 2% du PIB, comme exigé par l'Otan, voilà l'objectif. [...] S'agissant de la France, pendant que les députés débattent pour savoir si la loi de programmation militaire permettra d'arriver ou non à ces 2%, la Cour des comptes estime que, même si les crédits budgétaires votés n'atteignent pas ce seuil, celui-ci est déjà atteint quand on inclut la totalité des dépenses réalisées effectivement. Un dépassement notamment lié aux surcoûts des « opérations extérieures », les interventions de l'armée française à l'étranger, ou OPEX. Ces OPEX sont décidées par le gouvernement, le Parlement étant largement marginalisé. [...] De même, les députés ne pourront en savoir plus sur nos exportations d'armes. [...] On leur demande donc de voter les yeux fermés la création 400 postes pour le soutien aux exportations d'armes. Quant à la dissuasion nucléaire – 37 milliards d'investissements prévus sur la période –, la décision de renouveler l'arsenal a été prise par Emmanuel Macron. Les parlementaires sont priés d'approuver les crédits nécessaires sans en discuter le principe. [...] Le même gouvernement qui semble peiner à trouver des fonds pour les Ehpad ou le logement ne fera pas d'économies sur l'armée: une prodigalité d'exception, qui devrait permettre à la France de rester numéro un des dépenses militaires en Europe.

Anne-Sophie Simpère, « Loi de programmation militaire: pas d'austérité pour la guerre », Bastamag, 26 mars 2018.

L'Anticapitaliste

Pour découvrir notre presse, profitez de notre promotion d'essai : **10€ = 3 MOIS D'HEBDO** ainsi qu'un numéro cadeau de notre revue mensuelle

s'abonner par chèque, cochez la formule d'abonnement retenue et et renvoyez-nous le formulaire accompagné de votre règlement (chèque à l'ordre de NSPAC) à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

FRANCE ET DOM-TOM			
Tarif standard	Jeunes/chômeurs/précaires		
Hebdo <input type="checkbox"/> 6 mois 28 €	<input type="checkbox"/> 6 mois 20 €	<input type="checkbox"/> 1 an 56 €	<input type="checkbox"/> 1 an 40 €
Mensuel <input type="checkbox"/> 6 mois 22 €	<input type="checkbox"/> 6 mois 18 €	<input type="checkbox"/> 1 an 44 €	<input type="checkbox"/> 1 an 32 €
Hebdo + Mensuel <input type="checkbox"/> 6 mois 50 €	<input type="checkbox"/> 6 mois 38 €	<input type="checkbox"/> 1 an 100 €	<input type="checkbox"/> 1 an 76 €
Promotion d'essai Hebdo + 1 Mensuel offert		<input type="checkbox"/> 3 mois 10 €	

ÉTRANGER
Joindre la diffusion au 01-48-70-42-31 ou par mail : diffusion.presse@npa2009.org

s'abonner par prélèvement automatique, cochez la formule de prélèvement retenue et renvoyez-nous le formulaire accompagné d'un RIB à : NSPAC, 2 rue Richard-Lenoir - 93108 Montreuil Cedex

Tarif standard		Jeunes/chômeurs/précaires	
Hebdo <input type="checkbox"/> 14 € par trimestre	Hebdo + Mensuel <input type="checkbox"/> 25 € par trimestre	Hebdo <input type="checkbox"/> 10 € par trimestre	Hebdo + Mensuel <input type="checkbox"/> 19 € par trimestre

Titulaire du compte à débiter
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
Mail :

Désignation du compte à débiter
IBAN :
BIC :

Mandat de prélèvement SEPA
En signant ce formulaire, vous autorisez NSPAC à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, conformément aux instructions. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec celle-ci. Une demande de remboursement doit être présentée dans les huit semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.
Numéro ICS : FR4322554755

Date : Signature obligatoire

www.npa2009.org